



BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ
TRANSFUSION CRS SUISSE
TRASFUSIONE CRS SVIZZERA

Document

**Analyses de médecine transfusionnelle
chez le patient**

Entré en vigueur : 01.02.2026 | Version : 14

ANALYSES DE MÉDECINE TRANSFUSIONNELLE CHEZ LE PATIENT

**RECOMMANDATIONS de l'Association Suisse de Médecine Transfusionnelle (ASMT)
et de Transfusion CRS Suisse (T-CH)**
à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soins sur les
analyses immunohématologiques et moléculaires des échantillons de sang des
patients.



Changements significatifs dans la version actuelle 14, valable dès le 01.02.2026

Liste des abréviations : suppression de « groupe sanguin » et ajout de « International Society of Blood Transfusion ».

1 Introduction et champ d'application : ajout de remarques entre parenthèses. Dans le premier paragraphe : «(dernier jour de validité : 23.11.2027)», dans le troisième paragraphe : «(FAMH)».

3.1.1 Généralités : ajout de « et déclaré à Swissmedic en tant que DIV in-house » au deuxième point.

3.1.3 Hématies-tests : ajout au duxième point du troisième alinéa de «En cas d'anti-RH (anti-c) ou d'anti-RH5 (anti-e) avéré, la présence hétérozygote de l'antigène RH3 (E) ou RH2 (C) est suffisante pour l'exclusion».

3.3.1 Contrôles qualité internes : mise à jour du 5e point : «Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation» «Le contrôle est effectué à l'aide de cellules recouvertes d'IgG et/ou de C3d».

4.2.1 Groupe ABO/RH1 : ajout d'une remarque entre parenthèses au 5e point : «(en cas d'urgence, les transfusions de CP peuvent être effectuées même sans détermination du groupage ABO)».

4.3 Validité des échantillons et des résultats d'analyses prétransfusionnelles : remarque entre parenthèses ajoutée au 2e point du 4e point : «(à partir du moment du prélèvement **et au cours des 4 mois précédents**)».

5.1.3 Résultat et interprétation de la détermination de l'antigène RH1 : deux nouveaux points: «En cas de résultats divergents ou douteux, l'antigène RH1 ne doit pas être interprété. La cause doit être élucidée avant de pouvoir valider le résultat.» «En cas de suspicion d'un variant RH1 (faible ou partiel), un examen par biologie moléculaire doit être effectué chez les femmes en âge de procréer (cf. § 7.1.3, § 11).» Révision du point suivant: «En présence d'un anti-RH1, il convient de procéder à un examen approfondi sérologique et/ou par biologie moléculaire de l'antigène RH1 afin de pouvoir différencier entre allo- et auto-anti-RH1».

5.3.4 Identification des anticorps irréguliers : nouveau point : «De plus, si nécessaire, la présence d'allo-anticorps cliniquement pertinents supplémentaires doit être exclue (ou confirmée) à l'aide d'autres cellules test négatives pour l'antigène correspondant.»

5.4.1 Test direct à l'antiglobuline: ajout au troisième point : «En cas de DAT positif, il peut être envisagé d'effectuer un DAT monospécifique si le patient reçoit une transfusion, afin d'obtenir une valeur préalable».

5.4.2 Élution : nouveau point : «Chez les patients du groupe sanguin A, B ou AB, il convient d'ajouter une ou deux cellules test du même groupe sanguin (isoagglutinines transfusées, par exemple CP ou IVIG)».

5.5.1.2 Distribution par TC : ajout aux quatrième et cinquième points : «contrôle AB/RH1 des CE ; en cas de présence d'allo-anticorps, vérification que les CE sont négatifs pour les antigènes concernés, **ou lorsqu'un allo-anticorps ne peut être exclu en raison de l'absence de cellules de test (par exemple, anti-RH8 et anti-KEL3)**». Contrôle et documentation de la compatibilité ».

7.4.2 Transfusions chez les prématurés, les nouveau-nés et les enfants jusqu'à la fin du quatrième mois : ajout au premier point : «Dans la grande majorité des cas, on choisit des CE du groupe sanguin O». Nouveau point : « En cas de transfusions d'appoint non irradiées, les CE ne doivent pas avoir plus de 28 jours ». Modification du point suivant : «L'indication de l'irradiation et l'âge des CE dépendent de l'âge **et du poids** de l'enfant et du contexte clinique, la décision incombe au médecin responsable.» Modification du point d'après :



«Les CE doivent être transfusés dans les 24 heures suivant l'irradiation (cf. § 9.7). En cas de transfusion des CE plus anciens, la situation clinique doit être discutée avec le médecin responsable afin d'éviter des complications telles que l'hyperkaliémie. Dans le même temps, les recommandations immunohématologiques mentionnées dans ce document doivent être prises en compte. Pour la transfusion de CE de plus de 5 jours, la situation clinique doit être discutée avec le médecin responsable afin de diminuer le risque de complication telle que l'hyperkaliémie ».

7.4.4 Exsanguinotransfusions chez les nouveau-nés : nouveau : «L'indication pour l'irradiation des CE correspond à celle pour les transfusions standard (cf. § 7.4.2). La durée de conservation recommandée pour les CE irradiés correspond à celle des transfusions standard (cf. § 7.4.2). Si les produits sont complétés par du plasma, une solution conservatrice ou une solution physiologique de NaCl, le risque de surcharge potassique diminue ».

8.1.2 Sélection de l'antigène RH1 : ajout au troisième point sous « Patients avec expression affaiblie de l'antigène RH1 en sérologie » : « Les enfants de sexe féminin et les femmes de moins de 50 ans doivent être transfusés avec des CE RH1 négatif **et, jusqu'à ce que le résultat de génétique moléculaire soit disponible, être soutenus avec des CE RH1 négatif** ». Ajout au point central sous «Clarification par biologie moléculaire» : « (...) Cela s'applique en premier lieu aux filles et aux femmes en âge de procréer. Si le patient est homozygote pour l'antigène C (RH2) ou E (RH3) et s'il existe une indication impérative de prise en compte du phénotype RH, une transfusion RH1 positive peut être envisagée ».

8.1.3.1 Présence d'allo-anticorps : ajout au deuxième point : « Après l'apparition d'un premier allo-anticorps, il est recommandé de prendre également en compte le phénotype RH/KEL1. En présence de plusieurs allo-anticorps, il est recommandé de procéder à un typage antigénique étendu (KEL1 [K], KEL2 [k], JK1 [Jka], JK2 [Jkb], FY1 [Fya], FY2 [Fyb], MNS3 [S] et MNS4 [s]) afin d'éviter autant que possible d'autres immunisations par des transfusions compatibles. Cela s'applique dans la mesure où les produits disponibles le permettent ou si le médecin l'a prescrit (pour les patients atteints de drépanocytose ou de thalassémie, voir § 9.11). Chez les patients récemment transfusés, un génotypage approprié est recommandé (voir § 11) procéder à un groupage étendu des antigènes (KEL1 [K], KEL2 [k], JK1 [Jka], JK2 [Jkb], FY1 [Fya], FY2 [Fyb], MNS3 [S] et MNS4 [s]) afin de prévenir d'autres immunisations et, si possible, de transfuser des produits compatibles. Chez les patients récemment transfusés, il est conseillé d'effectuer un génotypage approprié (cf. § 11) ».

8.1.3.3 Autres indications de CE phénotypés/génotypés: nouveau point : «après l'apparition d'un premier allo-anticorps». Dernier point simplifié et divisé en deux points : «pour les patients transfusés chroniquement (p. ex. patients hémato-oncologiques) hémoglobinopathies, telles que la drépanocytose ou la thalassémie, etc.), il est recommandé de sélectionner le phénotype RH/KEL1 et, si possible, des CE compatibles avec JK1 (Jka), JK2 (Jkb), FY1 (Fya), FY2 (Fyb), MNS3 (S) et MNS4 (s).» «Pour les transfusions de patients atteints de drépanocytose ou de thalassémie, cf. § 9.11».

9.2 Exsanguinotransfusions : complément :Pour les échanges transfusionnels chez les nouveau-nés, se reporter aux § 7.4.4, 8 et 9.7» Deux points complémentaires : «Le choix du produit et sa durée de conservation doivent être adaptés au poids du patient et à l'indication clinique (ictère néonatal, hyperleucocytose, insuffisance hépatique sévère, etc.)». «La validité du produit doit être communiquée au médecin prescripteur au moment de la commande et indiquée sur le produit».

9.6 Besoin chronique de transfusions : la référence au § 9.11 remplace deux points : « Chez les patients transfusés chroniquement pour cause de drépanocytose, un TC doit toujours être pris en compte, pour chaque CE, même en l'absence d'anticorps irréguliers. Les patients d'origine africaine étant fréquemment de groupe RH variant, il est recommandé, en



cas de drépanocytose, de clarifier le génotype RH par méthode de biologie moléculaire (détermination du génotype et du phénotype étendus du receveur)».

9.7 Transfusions de concentrés érythrocytaires irradiés : ajout au quatrième point : «Pour les transfusions intra-utérines **et les échanges transfusionnels**, cf. § 7.4.1 respectivement § 7.4.4».

9.8 Marche à suivre et choix des produits sanguins en cas de déficience en IgA et d'apparition de réactions transfusionnelles allergiques/anaphylactiques: suppression de la deuxième phrase sous « Cave » : « ~~Dans le cas des CE ou de CP, la teneur en IgA (et la teneur de tous les autres résidus de plasma) peut être minimisée par le « lavage » des produits~~».

9.9 Marche à suivre et choix des produits sanguins lors de thérapie par anticorps monoclonaux: ajout au deuxième point : « En fonction de la méthode d'inhibition choisie, d'autres antigènes de groupessanguins doivent éventuellement être pris en compte ».

11 Normes pour le typage moléculaire des groupes sanguins : révision complète.



Liste des abréviations

Ac	anticorps
Ag	antigène
AHAI	anémie hémolytique auto-immune
ASMT	Association Suisse de Médecine Transfusionnelle
CE	concentré érythrocytaire
CFLAM	critères de fonctionnement
CQ	contrôle de la qualité
CQE	contrôle de qualité externe
CQI	contrôle de qualité interne
CP	concentré plaquettaire
DAT	test direct à l'antiglobuline (appelé autrefois test de Coombs direct)
EDTA	sang natif anticoagulé avec de l'acide éthylènediaminetétraacétique
EFI	European Federation for Immunogenetics
IAT	test indirect à l'antiglobuline (appelé autrefois test de Coombs indirect)
IgG, IgA, IgM	immunoglobuline de classe G, A et M
IGIV	Immunoglobulines intraveineuses
ISBT	International Society of Blood Transfusion
LDH	lactate déshydrogénase
LISS	Low Ionic Strength Solution (de plus faible force ionique que la solution saline physiologique)
LPTh	loi sur les produits thérapeutiques
MDAT	DAT monospécifique
MHP	maladie hémolytique périnatale
NA	non applicable (sans objet)
NaCl	chlorure de sodium
OAMéd	ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments
OMéd	ordonnance sur les médicaments
Panel DTT	hématies-tests traitées au dithiothréitol
PCR	réaction de polymérisation en chaîne (polymerase chain reaction)
PFC	plasma frais congelé
Phénotype RH/KEL1	RH2 (C), RH3 (E), RH4 (c), RH5 (e) et KEL1 (K)
Prophylaxie par IgRH	prophylaxie par immunoglobulines RH (anti-RH1)
PSL	produits sanguins labiles
QUALAB	Association suisse pour le développement de la qualité dans les laboratoires médicaux (avant : Commission suisse pour l'assurance de qualité dans le laboratoire médical)
RAI	recherche des anticorps irréguliers
RHD*06	variant RHD*06 (RHD*DVI) du gène RHD
SG	semaine de grossesse
T&S	Type and Screen
TC	test de compatibilité
T-CH	Transfusion CRS Suisse



Table des matières

1	Introduction et champ d'application	11
1.1	Exigences transfusionnelles générales [2]	11
2	Système d'assurance de la qualité et documentation [8]	13
2.1	Exigences de qualité générales	13
2.2	Exigences pour la libération électronique de concentrés érythrocytaires	13
2.3	Obligation d'enregistrement et de conservation	13
3	Réactifs, équipement et contrôles de la qualité	15
3.1	Réactifs	15
3.1.1	Généralités	15
3.1.2	Solutions de lavage des hématies	15
3.1.3	Hématies-tests	15
3.1.4	Sérums-tests	15
3.2	Équipement	16
3.3	Contrôles de la qualité	16
3.3.1	Contrôles de qualité internes [10]	16
3.3.2	Contrôles de qualité externes	17
4	Préanalytique [10], [11], [13]	18
4.1	Prélèvement de l'échantillon et identification	18
4.2	Exigences prétransfusionnelles	18
4.2.1	Groupage ABO/RH1	18
4.2.2	Identification des anticorps irréguliers érythrocytaires	19
4.3	Validité des échantillons et des résultats d'analyses prétransfusionnelles	19
5	Analyses immunohématologiques [10], [13], [14], [15]	20
5.1	Groupage ABO et RH1	20
5.1.1	Groupage complet ABO et RH1	20
5.1.2	Résultat et interprétation de la détermination du groupe sanguin ABO	20
5.1.3	Résultat et interprétation de la détermination de l'antigène RH1	21
5.1.4	Contrôle des antigènes AB/RH1	21
5.1.5	Résultat et interprétation du contrôle AB/RH1	21
5.2	RH/KEL1 et phénotype étendu	22
5.2.1	Détermination du phénotype RH/KEL1 et du phénotype étendu	22
5.2.2	Résultat et interprétation de la détermination du phénotype RH/KEL1 et du phénotype étendu	22



5.3	Recherche des anticorps irréguliers : dépistage et identification	22
5.3.1	Généralités	22
5.3.2	Méthodes pour recherche et identification des anticorps irréguliers	22
5.3.3	Résultat du dépistage	23
5.3.4	Identification des anticorps irréguliers	23
5.4	Test direct à l'antiglobuline et élution	23
5.4.1	Test direct à l'antiglobuline	23
5.4.2	Élution	24
5.5	Procédure de compatibilisation prétransfusionnelle	27
5.5.1	Distribution de concentrés érythrocytaires à des fins de transfusion	27
5.6	Étiquetage, distribution des concentrés érythrocytaires	28
5.6.1	Étiquetage (collée ou fixée)	28
5.6.2	Distribution des concentrés érythrocytaires libérés	28
5.7	Contrôle immunohématologique posttransfusionnel	28
6	Postanalytique	29
6.1	Saisie des résultats	29
6.2	Libération/validation des résultats	29
6.3	Transmission des résultats	29
6.3.1	Rapport	29
6.3.2	Carte de groupe sanguin	29
7	Grossesse et pédiatrie [14], [18]	31
7.1	Surveillance immunohématologique pendant la grossesse	31
7.1.1	Contrôle de grossesse entre la 8 ^e et la 16 ^e SG	31
7.1.2	Contrôle de grossesse à la 28 ^e SG	31
7.1.3	Patientes de groupe RH1 variant	31
7.1.4	Détermination du génotype <i>RHD</i> du fœtus dans le sang maternel	31
7.1.5	Prophylaxie par immunoglobulines RH	31
7.1.6	Allo-anticorps au cours de la grossesse	32
7.2	Analyses chez le nouveau-né et l'enfant jusqu'à la fin du 4 ^e mois	32
7.2.1	Échantillons	32
7.2.2	Groupage sanguin ABO et RH1	32
7.2.3	Test direct à l'antiglobuline	33
7.2.4	Analyses prétransfusionnelles [19], [23]	33
7.2.5	Résultats	33
7.3	Analyses chez l'enfant de plus de 4 mois	33



7.4	Transfusions chez les enfants	34
7.4.1	Transfusions intra-utérines	34
7.4.2	Transfusions chez les prématurés, les nouveau-nés et les enfants jusqu'à la fin du quatrième mois [19], [23], [24]	34
7.4.3	Transfusions chez les enfants de 5 à 12 mois	35
7.4.4	Exsanguinotransfusions chez les nouveau-nés	35
8	Choix du groupe sanguin des produits sanguins labiles	36
8.1	Choix du groupe des concentrés érythrocytaires	36
8.1.1	Sélection du groupe ABO	36
8.1.2	Sélection de l'antigène RH1	36
8.1.3	Choix des autres antigènes de groupe sanguin	37
8.2	Choix du groupe sanguin ABO du plasma frais congelé	40
8.3	Choix du groupe sanguin ABO/RH1 des concentrés plaquettaires	41
8.4	Choix du groupe sanguin ABO/RH1 en situations particulières	41
9	Choix des produits sanguins dans des situations cliniques particulières	42
9.1	Transfusions autologues	42
9.2	Exsanguinotransfusions	42
9.3	Transfusions en urgence	42
9.3.1	Sélection du groupe sanguin ABO/RH1 pour les transfusions en urgence	42
9.3.2	Autres examens prétransfusionnels	42
9.4	Transfusions massives	43
9.4.1	Généralités	43
9.4.2	Sélection du groupe sanguin ABO/RH1 pour les transfusions massives	43
9.5	Anémie hémolytique auto-immune	43
9.6	Besoin chronique de transfusion	44
9.7	Transfusions de concentrés érythrocytaires irradiés	44
9.8	Marche à suivre et choix des produits sanguins en cas de déficience en IgA et d'apparition de réactions transfusionnelles allergiques/anaphylactiques	44
9.9	Marche à suivre et choix des produits sanguins lors de thérapie par anticorps monoclonaux	45
9.10	Transplantations	46
9.10.1	Transplantations d'organe	46
9.10.2	Transplantations de cellules souches hématopoïétiques (allogreffes)	46
9.11	Maladie drépanocytaire et thalassémie	46
10	Réactions transfusionnelles et erreurs de transfusion	48
10.1	Réactions transfusionnelles indésirables	48



10.1.1	Généralités	48
10.1.2	Investigations en cas de suspicion d'une réaction transfusionnelle hémolytique	48
10.2	Erreurs de transfusion	49
10.3	Annonce	49
11	Normes pour le génotypage moléculaire des groupes sanguins	50
11.1	Domaines d'application du génotypage moléculaire des groupes sanguins	50
11.2	Bases légales	52
11.3	Exigences fondamentales pour un laboratoire de biologie moléculaire	52
11.4	Réactifs, appareils et contrôles qualité	52
11.4.1	Appareils	52
11.4.2	Réactifs	53
11.4.3	Contrôles qualité	53
11.5	Méthodes	54
11.5.1	Extraction d'acides nucléiques	54
11.5.2	Électrophorèse	54
11.5.3	Séquençage Sanger	55
11.5.4	Autres méthodes	55
11.6	Traitement des données génétiques moléculaires pour la détermination des groupes sanguins	55
11.7	Transmission externe des résultats	56
12	Références	57
	Addendum 1	60



Préambule

Ce document a été rédigé par un groupe de projet de l'Association Suisse de Médecine Transfusionnelle (ASMT) et de Transfusion CRS Suisse (T-CH) et révisé conformément à l'état actuel de la science et la technique.

Il présente les bonnes pratiques de laboratoire en immunohématologie et sert en outre d'aide à la décision dans des situations cliniques particulières. Pour les cas non décrits, il est recommandé de consulter les documents de référence et/ou le médecin responsable de la transfusion.

La loi sur les produits thérapeutiques impose non seulement aux producteurs mais également aux utilisateurs de produits sanguins labiles (LPTH art 34 al.2 let. b, OMéd art. 65, al. 4) de mettre en place un système d'assurance de la qualité conforme à l'état actuel de la science et de la technique médicale.

Swissmedic a participé au processus de consultation de la version révisée et cautionne le document. Ces recommandations décrivent les méthodes appropriées pour vérifier la compatibilité entre les produits sanguins labiles et les caractéristiques du receveur. En outre, elles définissent les exigences minimales possées en matière de préanalytique, de commande et de sélection de composants sanguins adéquats et de documentation des étapes de travail dans le but de garantir la sécurité transfusionnelle. Il convient donc d'appliquer ces recommandations dans le cadre du bilan prétransfusionnel et à tous les processus conduisant à la livraison d'un produit sanguin en vue d'une transfusion.

D'autres méthodes ne peuvent être employées que s'il est démontré de manière fiable sur la base des connaissances scientifiques actuelles que les mêmes objectifs de qualité et de sécurité peuvent être atteints. Ces recommandations seront considérées comme documents de référence lors d'éventuelles inspections. Par ailleurs, les présentes recommandations sont prises en compte lorsque l'on vérifie si le système d'assurance de la qualité de l'institution effectuant des transfusions est adéquat pour l'utilisation de produits sanguins labiles.

Au titre d'autorité compétente, nous remercions les organisations et les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce référentiel.

SWISSMEDIC, unité Hémovigilance

Ces recommandations ont été élaborées par la section spécialisée « Immunohématologie »



1 Introduction et champ d'application

La transfusion de produits sanguins labiles est un traitement complexe exigeant du personnel qualifié des compétences professionnelles spécifiques. Les utilisateurs de tels produits assument la lourde responsabilité d'en éviter les effets secondaires potentiels. Bien que les examens prétransfusionnels ne fassent pas l'objet d'exigences légales, l'ordonnance sur les médicaments (OMéd) (art. 65, al. 4) [1] impose néanmoins aux établissements de soins de mettre en place un système d'assurance de la qualité conforme à l'état actuel des connaissances et de nommer un responsable de l'hémovigilance. Le laboratoire doit par ailleurs respecter les normes reconnues applicables aux systèmes d'assurance de la qualité [2], notamment ISO 15189 et/ou 17025 (dernier jour de validité 23.11.2027).

Ces recommandations concernent les laboratoires qui pratiquent l'immunohématologie au titre de prestation pour les utilisateurs de PSL. Elles définissent le cadre, les méthodes et les procédures d'analyse, ainsi que leur interprétation. Par ailleurs, elles fixent les modalités d'identification des échantillons et des produits sanguins ainsi que de saisie et de transmission des résultats, et les exigences minimales de qualité.

Pour s'assurer que les transfusions sanguines sont effectuées de manière compétente sur le plan immunohématologique, le personnel du laboratoire, sous la supervision de son supérieur (FAMH), conseille le médecin responsable de la transfusion sur la réalisation des tests immunohématologiques et sur le choix des produits sanguins. La direction du laboratoire et le service des soins infirmiers veillent à ce que les produits sanguins répondent aux exigences de la prescription médicale (cf. Guide d'assurance-qualité dans la pratique transfusionnelle, Groupe de travail suisse Assurance-qualité lors de l'utilisation de produits sanguins [3]).

Les points suivants y sont développés :

- analyses immunohématologiques
- conditions d'utilisation des PSL
- gestion de la qualité
- hémovigilance concernant les patients

Dans le présent référentiel (entrée en vigueur : 2022), la nomenclature des systèmes de groupes sanguins a été harmonisée avec la terminologie de l'ISBT pour correspondre à la nomenclature internationale [4], [5]. En vue de faciliter la lecture et l'utilisation de la nouvelle nomenclature, un tableau (non exhaustif) présentant les notations en nomenclature traditionnelle et internationale/ISBT a été introduit (addendum 1). À noter que le système ABO fait figure d'exception.

L'emploi exclusif de la forme masculine a été choisi par souci de lisibilité; les mots de genre masculin appliqués aux personnes, dans ce document, désignent naturellement les hommes comme les femmes.

1.1 Exigences transfusionnelles générales [2]

Les PSL doivent être utilisés conformément à l'état actuel des connaissances. Les points suivants sont particulièrement importants:

- pré- et post-analytique
- analyses immunohématologiques prétransfusionnelles



- délivrance des PSL
- traçabilité complète des échantillons, analyses et PSL (délivrés et retournés, lien produit/patient)
- consignation des informations importantes (recommandations transfusionnelles, événements transfusionnels et produits transfusés) dans le dossier médical informatisé du patient, sous la responsabilité du prescripteur

Les différents aspects du processus transfusionnel doivent faire l'objet de prescriptions internes à l'établissement (clinique / hôpital / cabinet médical ou laboratoire d'analyse). Les indications et modalités d'utilisation des différents PSL relèvent de la responsabilité du médecin transfuseur. Tout établissement utilisant des PSL est tenu de mettre en place un système de qualité, conforme à l'état actuel des sciences et des techniques médicales [6], [7], [8].



2 Système d'assurance de la qualité et documentation [8]

2.1 Exigences de qualité générales

Les analyses, les contrôles de la qualité et la documentation de laboratoire doivent se conformer aux exigences fixées par le système d'assurance de la qualité.

- La direction du laboratoire est responsable :
 - de la mise en place et du respect des procédures de travail détaillées relatives aux analyses pratiquées – elles doivent être accessibles à tous les collaborateurs
 - de la formation/qualification de l'ensemble du personnel
 - de la qualification et de la maintenance de tout l'équipement
 - de la qualification des consommables
 - du respect des consignes relatives aux locaux
 - de la documentation et de la gestion des changements
- La documentation de laboratoire comporte :
 - les résultats et l'interprétation des analyses prétransfusionnelles
 - la date et signature/visa du collaborateur (ou alternative électronique) ayant effectué l'analyse
 - la liste des PSL délivrés (spécifications et numéros de prélèvement)

2.2 Exigences pour la libération électronique de concentrés érythrocytaires

La procédure est soumise aux conditions suivantes :

- conformité avec les normes reconnues et qualification du système électronique
- disponibilité d'un système manuel de remplacement dans l'éventualité d'une panne
- enregistrement par écrit, par exemple documentation dans une SOP

En cas de divergences concernant le groupe sanguin et/ou les anticorps déterminés, la libération électronique doit être reportée jusqu'à ce que ces divergences soient résolues.

2.3 Obligation d'enregistrement et de conservation

Selon les articles 39 et 40 de la LPT, les dossiers et tous les documents importants doivent être conservés pendant 30 ans à partir de 2019 [8].

Selon la ligne directrice Swissmedic « Inspections des banques de sang » (§ 5.4.6 « Documentation ») du 17.01.2020, les exigences suivantes doivent être respectées pendant 30 ans [6] [9] :

- garantie de traçabilité depuis le donneur (grâce au numéro de don) jusqu'au patient et vice versa (idéalement par le laboratoire qui a délivré le CE et pas exclusivement dans le dossier du patient ; dans ce cas, un retour d'information doit être prévu lorsque la transfusion a été réalisée)
- consignes (instructions de travail, SOP) pour tous les processus
- résultats et interprétation des procédures de compatibilisation
- traçabilité des matériaux utilisés (y compris numéros de lot) ainsi que des tests réalisés
- rappels effectués et analyses à posteriori (look-backs)



BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ
TRANSFUSION CRS SUISSE
TRASFUSIONE CRS SVIZZERA

Document

**Analyses de médecine transfusionnelle
chez le patient**

Entré en vigueur : 01.02.2026 | Version : 14

- recours aux systèmes informatiques (système du laboratoire, système rassemblant les données des patients)



3 Réactifs, équipement et contrôles de la qualité

3.1 Réactifs

3.1.1 Généralités

- Les réactifs de laboratoire utilisés doivent porter un marquage CE.
- Les réactifs ne portant pas de marquage CE ou préparés localement doivent également avoir été validés et déclarés à Swissmedic en tant que DIV in-house, avant utilisation conformément aux références normatives en vigueur.
- Lorsque les normes de qualité sont incomplètes, il est recommandé de demander un certificat d'analyse au fournisseur.
- Les réactifs doivent être utilisés conformément aux directives fournies par le fabricant (mode d'emploi). Toute modification doit au préalable être validée.

3.1.2 Solutions de lavage des hématies

Les hématies doivent être lavées avec une solution de NaCl isotonique dont le pH est compris entre 7,0 et 7,5.

3.1.3 Hématies-tests

Pour l'épreuve sérique ou plasmatique ABO :

- Lors du groupage ABO, la recherche des isoagglutinines est pratiquée avec des hématies-tests A1, B et O. L'emploi d'hématies-tests A2 est facultatif.

Pour le dépistage et l'identification des anticorps :

- Les hématies-tests de groupe O employées pour le dépistage et l'identification des anticorps doivent être porteuses des antigènes suivants : RH1 (RhD), RH2 (C), RH3 (E), RH4 (c), RH5 (e), RH8 (Cw), KEL1 (K), KEL2 (k), KEL3 (Kpa), JK1 (Jka), JK2 (Jkb), FY1 (Fya), FY2 (Fyb), MNS1 (M), MNS2 (N), MNS3 (S), MNS4 (s), LE1 (Lea), LE2 (Leb), P1PK1 (P1) et, si possible, LU1 (Lua). Une cellule au moins doit être « homozygote » pour les antigènes RH2 (C), RH3 (E), RH4 (c), RH5 (e), JK1 (Jka), JK2 (Jkb), FY1 (Fya), FY2 (Fyb), MNS3 (S) et MNS4 (s). Lors du dépistage, les hématies-tests disponibles du commerce doivent être dépourvues des antigènes rares MNS9 (Vw), MNS11 (Mg) et DI3 (Wra).
 - En présence d'allo-anticorps détectables, l'exclusion d'autres anticorps s'effectue avec des hématies-tests correspondant aux mêmes critères que ceux employés pour le dépistage. En cas de mise en évidence d'anti-RH1 (anti-D), il suffit que les antigènes RH2 (C) et RH3 (E) soient présents sous forme hétérozygote sur les hématies-test pour l'exclusion. En cas d'anti-RH4 (anti-c) ou d'anti-RH5 (anti-e) avéré, la présence hétérozygote de l'antigène RH3 (E) ou RH2 (C) est suffisante pour l'exclusion.
 - Les hématies-tests utilisées ne doivent pas faire l'objet de mélange.

3.1.4 Sérum-tests

Pour l'épreuve globulaire du groupage ABO antigène et la détermination de l'antigène RH1 :

- L'emploi de sérum-tests monoclonaux anti-A et anti-B destinés à déterminer les antigènes ABO est recommandé (utilisation de sérum-test monoclinal anti-AB facultative). Le mode d'emploi des sérum-tests anti-B doit spécifier qu'ils ne réagissent pas avec un antigène B acquis.



- La détermination de l'antigène RH1 est effectuée avec deux sérum-tests anti-RH1 monoclonaux issus de clones différents. L'un des réactifs anti-RH1 au moins ne doit pas détecter le variant RHD*06 (RHD*DVI). Cas particulier du nouveau-né : cf. § 7.2

Pour la détermination du phénotype RH/KEL1 et des autres antigènes des groupes sanguins :

- On emploie des sérum-tests monoclonaux spécifiques si disponibles dans le commerce (cf. également § 5.2).

3.2 Équipement

Les équipements de laboratoire doivent être qualifiés. L'équipement de laboratoire employé en immunohématologie doit être régulièrement entretenu. Il doit répondre aux normes internes d'assurance de la qualité, et les rapports de maintenance doivent être consignés et conservés selon les exigences normatives de qualité en vigueur (cf. § 2.3).

Les enceintes thermiques pour produits sanguins (réfrigérateurs, congélateurs, agitateurs à plaquettes, déconglélateurs à PFC) doivent être utilisées conformément aux exigences fixées par Swissmedic ou par les autorités cantonales.

3.3 Contrôles de la qualité

3.3.1 Contrôles de qualité internes [10]

Les contrôles de qualité internes doivent se conformer aux exigences minimales suivantes.

- Contrôle des hématies-tests
 - Pour l'épreuve plasmatique/sérique ABO
 - Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation
 - Contrôle des hématies-tests par des sérum/plasmas avec anti-A et anti-B connus
 - Pour le dépistage des anticorps irréguliers
 - Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation
 - Contrôle des hématies-tests avec un anti-RH1 de faible titre (concentration ≤ 20 ng anti-RH1 / ml (≤ 0.1 UI/ml))
- Contrôle des sérum-tests
 - Pour le groupage AB/RH1
 - Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation
 - Contrôle des sérum-tests avec des hématies de phénotype AB/RH1 connues
 - Pour le phénotypage RH/KEL1
 - Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation
 - Contrôle des sérum-tests avec des hématies hétérozygotes pour les antigènes RH2 (C), RH3 (E), RH4 (c), RH5 (e) et KEL1 (K) connues
 - Pour la détermination d'autres antigènes de groupe sanguin



- Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation
- Contrôle des sérums-tests avec au moins une hématie négative et une hématie positive, si possible hétérozygote, pour chaque antigène recherché
- Contrôle des résultats de la détermination d'antigène de groupe sanguin à l'aide du IAT
 - Afin d'exclure un résultat faussement positif dû à une possible auto-agglutination des hématies en technique IAT, un DAT doit être réalisé en parallèle avec la même technique et les mêmes réactifs.
- Contrôle des tests directs et indirects à l'antiglobuline en technique en tube
 - Chaque résultat négatif doit être contrôlé positif avec le réactif de Coombs contrôle
- Vérification du DAT
 - Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation
 - Le contrôle est effectué à l'aide de cellules recouvertes d'IgG et/ou de C3d.
- Contrôle du test de compatibilité
 - Une fois par jour ou au moins lors de chaque utilisation
 - Contrôle du test de compatibilité avec des hématies RH1 positives et RH1 négatives et un sérum contenant un anti-RH1 de faible concentration (concentration \leq 20 ng anti-RH1 / ml (\leq 0.1 UI/ ml) [11]
- Contrôle des méthodes de biologie moléculaire
 - Le type de contrôle dépend de la méthode utilisée (marquage CE ou méthode développée localement) ; cf. § 11
- Contrôle de toutes les techniques
 - Si des analyses impliquent l'utilisation de plusieurs techniques/ méthodes, chacune d'entre elles doit faire l'objet d'un contrôle de qualité

3.3.2 Contrôles de qualité externes

Les laboratoires pratiquant l'immunohématologie par méthode sérologique doivent participer 4 fois par an aux CQE reconnus [12] pour toutes les analyses pratiquées pour lesquelles un CQE est disponible.

Les laboratoires utilisant les méthodes de biologie moléculaire doivent participer, 2 fois par an, à des CQE (cf. § 11).



4 Préanalytique [10], [11], [13]

4.1 Prélèvement de l'échantillon et identification

- Toute analyse immunohématologique implique l'utilisation d'un échantillon de sang natif (sans anticoagulant) et/ou prélevé sur EDTA.
- Le prélèvement d'échantillons sur des voies veineuses utilisées pour l'administration de médicaments, de perfusions ou de transfusions doit être évité (risque de dilution). En l'absence d'alternative, il est indispensable d'éliminer au préalable une quantité de sang suffisante afin que les échantillons ne soient pas dilués.
- La personne effectuant le prélèvement doit s'assurer que le secrétariat compétent (hôpital, cabinet médical, etc.) a bien contrôlé l'identité du patient.
- La personne effectuant le prélèvement doit vérifier et confirmer l'identité exacte du patient, de manière appropriée (signature/visa sur le formulaire de demande d'examen et/ou le tube-échantillon prélevé, lecture dans un système de saisie électronique, etc.). Cette information doit pouvoir être vérifiée par le laboratoire.
- L'étiquetage des tubes-échantillons doit permettre une identification sans équivoque du patient, soit :
 - nom, prénom, date de naissance complète, ou
 - numéro d'identification unique du patient
- Pour chaque tube, la date et l'heure du prélèvement doivent être spécifiées (sur le tube et/ou le formulaire et/ou dans la base de données du laboratoire).
- Si les informations sont incomplètes, il appartient au responsable du laboratoire de décider de pratiquer les analyses ou non. Toute divergence doit être documentée.
- Les échantillons non identifiables ne doivent pas être utilisés.
- Le directeur du laboratoire est tenu d'établir un mode dégradé permettant de garantir l'identification certaine du patient en cas de panne informatique.

4.2 Exigences prétransfusionnelles

4.2.1 Groupage ABO/RH1

La transfusion de CE exige le groupage sanguin du patient à l'aide d'au moins deux déterminations ABO/RH1 préalables documentées valides (Type). Si le groupage ABO/RH1 n'a jamais été effectué et afin de prévenir toute erreur d'identification, il faut procéder chaque fois à la réalisation des groupages sanguins complets sur deux échantillons différents, prélevés indépendamment l'un de l'autre, et identifiés chacun séparément.

- Si l'on ne dispose que d'un seul groupage sanguin valide (externe/interne), un 2e groupage complet doit être réalisé. À noter que tout document étranger doit être parfaitement lisible et visé par le responsable du laboratoire.
- En cas d'opération planifiée, il est recommandé de procéder à un premier prélèvement de sang par exemple avant l'entrée à l'hôpital (détermination du groupe sanguin et RAI simultanée éventuellement) puis de prélever le 2e échantillon de sang par exemple lors de l'entrée à l'hôpital (détermination du groupe sanguin, éventuellement RAI).
- Un contrôle ABO/RH1 est considéré comme suffisant seulement après deux déterminations complètes documentées préalables (cf. § 5.1) ou en présence d'une carte de groupe sanguin valide comportant deux mentions.



- Un test au lit du patient (bedside test) ne remplace pas la détermination ordinaire du groupe sanguin. Les déviations par rapport à la procédure décrite précédemment (p. ex. en cas de transfusion en urgence) relèvent de la responsabilité du médecin transfuseur et doivent être documentées (cf. § 9.3).
- La transfusion de PFC est soumise aux mêmes règles que la transfusion de CE.
- La transfusion de CP ne requiert qu'une seule détermination (en cas d'urgence, les transfusions de CP peuvent être effectuées même sans détermination du groupe ABO).

4.2.2 Identification des anticorps irréguliers érythrocytaires

- Dépistage (Screen) ou identification valide des anticorps irréguliers érythrocytaires :
 - Ces tests immunohématologiques peuvent être effectués pendant la période de validité de l'échantillon (max. 96 h).

4.3 Validité des échantillons et des résultats d'analyses prétransfusionnelles

- Pour des analyses prétransfusionnelles, l'échantillon de sang doit être prélevé au maximum 96 heures avant le début de la transfusion.
- À l'échéance de la durée de validité, il faut dépister avant chaque transfusion ultérieure d'éventuels nouveaux anticorps avec des moyens proportionnés. Exigences minimales : exclure les anticorps RH (Rh), FY (Fy), JK (Jk), MNS3 (S) et MNS4 (s) avec des hématies homozygotes (cf. 5.3). Dans les cas exceptionnels où les anticorps (par ex. anti-RH8 (anti-Cw) ou anti-KEL3 (anti-Kpa)) ne peuvent pas être exclus en raison de l'absence d'hématies-test disponibles, des CE dépourvus de l'antigène correspondant peuvent être sélectionnés pour la transfusion.
- Les échantillons en sérothèque des patients et un échantillon des CE délivrés (p. ex. tubulure ou poche) doivent être gardés pendant 7 jours entre +2 et +8 C. Si le sérum est conservé plus de 7 jours, il doit être congelé.
- Chez les personnes non transfusées au cours des 4 mois précédents et hors grossesse, la validité d'une recherche d'anticorps irréguliers négative peut être prolongée à 21 jours. Il faut alors :
 - que le dépistage d'anticorps soit réalisé par ou sous la responsabilité du laboratoire de l'hôpital dans lequel le patient est transfusé,
 - que le laboratoire de transfusion dispose au plus tard lors de la première commande de sang d'un document visé par le médecin responsable qui confirme que le patient n'a reçu aucune transfusion dans l'intervalle (depuis le prélèvement des échantillons et au cours des 4 mois précédents) et, s'il s'agit d'une patiente, qu'elle n'est pas enceinte. En l'absence d'une telle confirmation, la RAI n'est valide que 96 heures, c'est-à-dire qu'une prolongation de sa validité à 21 jours n'est pas conforme (cf. également § 5.5).



5 Analyses immunohématologiques [10], [13], [14], [15]

Ce chapitre se réfère uniquement aux méthodes sérologiques ; pour les méthodes de biologie moléculaire, voir § 11.

5.1 Groupage ABO et RH1

5.1.1 Groupage complet ABO et RH1

Groupage complet ABO et RH1 :

- la détermination du groupe ABO comportant une épreuve globulaire et une épreuve plasmatique/sérique,
- la détermination de l'antigène RH1.

Détermination manuelle

- Les épreuves globulaires et plasmatiques/sériques du groupage ABO et la détermination de l'antigène RH1 doivent être réalisées par deux techniciens différents. Si l'analyse est effectuée par un seul technicien, la détermination doit être contrôlée une 2e fois sous une nouvelle forme (nouvelle suspension) sur le même prélèvement.

Détermination automatisée

- Une détermination automatisée comporte la détermination du groupe à l'aide d'un automate et un transfert électronique des données dans le système informatique du laboratoire.
- Si les épreuves globulaires et plasmatiques/sériques du groupage ABO et la détermination de l'antigène RH1 (groupage complet) sont exécutées à l'aide d'un automate, aucune analyse supplémentaire n'est requise.

5.1.2 Résultat et interprétation de la détermination du groupe sanguin ABO

- Les résultats du groupage ABO et leur interprétation figurent dans le tableau 5.1.2. Ils doivent être exprimés de manière simple, sous forme de groupe « O », « A », « B » ou « AB ».
- S'ils sont divergents ou douteux, ils ne peuvent être interprétés qu'après avoir été élucidés à l'aide d'examens complémentaires (cf. § 11).
- En cas de première détermination du groupe sanguin par biologie moléculaire, la seconde détermination peut être sérologique. Le résultat sérologique doit être en accord avec la première détermination.

Tableau 5.1.2 Résultats des tests et interprétation de la détermination du groupe ABO

Agglutination des hématies du patient avec les serum-tests (épreuve globulaire)			Agglutination des hématies-tests avec le serum/ plasma du patient (épreuve sérique/ plasmatique)				Interprétation
anti-A	anti-B	anti-A, B*	A ₁	A ₂ *	B	O	Groupe sanguin
–	–	–	+	+	+	–	O
+	–	+	–	–	+	–	A
–	+	+	+	+	–	–	B
+	+	+	–	–	–	–	AB

* Facultatif



5.1.3 Résultat et interprétation de la détermination de l'antigène RH1

- Les résultats de la détermination de l'antigène RH1 et leur interprétation figurent dans le tableau 5.1.3.
- S'ils sont divergents ou douteux, ils ne peuvent pas être. La cause doit être clarifiée afin de pouvoir valider le résultat.
- En cas de résultats divergents ou douteux, l'antigène RH1 ne doit pas être interprété. La cause doit être élucidée avant de pouvoir valider le résultat.
- En cas de suspicion d'un variant RH1 (faible ou partiel), un examen par biologie moléculaire doit être effectué chez les femmes en âge de procréer (cf. § 7.1.3, § 11).
- En présence d'un anti-RH1, il convient de procéder à un examen approfondi sérologique et/ou par biologie moléculaire de l'antigène RH1 afin de pouvoir différencier entre allo- et auto-anti-RH1.
- En cas de première détermination de l'antigène RH1 par biologie moléculaire, la seconde détermination peut être sérologique. Le résultat sérologique doit être en accord avec la première détermination.
- En cas de mise en évidence de l'allèle RHD*01W.1 (*RHD*weak D type 1*), RHD*01W.2 (*RHD*weak D type 2*), RHD*01W.3 (*RHD*weak D type 3*) ou RHD*09.04 (*RHD*weak D type 4.1, RHD*DAR4*) par méthode de biologie moléculaire, le patient est considéré de groupe RH1 positif. Tous les autres allèles Rh1 variants sont considérés de groupe RH1 négatif. En l'absence de preuves suffisantes, il est recommandé de considérer les patients avec un RHD*09.03.01 (*RHD*weak D type 4.0, RHD*DAR3.1*) de groupe RH1 négatif, jusqu'à nouvel avis [16], [17].

Tableau 5.1.3 Résultats des tests et interprétation de la détermination de l'antigène RH1 (RhD)

Agglutination des hématies du patient par			Interprétation RH1 (RhD)
un 1 ^{er} sérum-test anti-RH1	un 2 ^e sérum-test anti-RH1	un sérum de contrôle RH	
positif	positif	négatif	positif
négatif	négatif	négatif	négatif
faiblement positif/ affaibli	faiblement positif/ affaibli	négatif	RH:W1/RH:P1\$ (weak D / RhD partial)
XX\$\$	XX\$\$	négatif	RH:W1/RH:P1\$
nég./pos.	nég./pos.	positif	indéterminé, élucider

\$ Recommandations transfusionnelles et grossesse : cf. § 7.1 et 8.1.2. *RHD*01W.1, RHD*01W.2 ou RHD*01W.3* dans env. 80% des cas de RH:W1 (weak D)

\$\$ Résultats divergents avec les deux antisérum

5.1.4 Contrôle des antigènes AB/RH1

Seule l'épreuve globulaire est réalisée avec des réactifs de spécificité anti-A, anti-B et anti-RH1.

5.1.5 Résultat et interprétation du contrôle AB/RH1

- Les résultats doivent être identiques à ceux du groupage complet.
- S'ils sont divergents ou douteux, un groupage complet ABO et RH1 doit être effectué sur un nouveau prélèvement.



Remarque importante : il faut prendre en compte tous les cas d'erreurs possibles, en particulier la confusion présente ou passée de tubes et/ou de patients. Comme cette erreur peut impliquer plusieurs patients simultanément, il faut éclaircir de toute urgence la situation et demander le retour ou suspendre la livraison d'autres PSL éventuellement concernés.

- En cas de RH:W1 (weak D) connu et établi, une détermination sérologique négative lors du test en tube n'est pas contradictoire. Si les résultats documentés d'un contrôle antérieur (avant 2012) de l'antigène RH1 sont négatifs (sans notion de RH :W1/RH :P1 [weak D / RhD partial]), une détermination RH1 positive n'est pas considérée comme divergente.

5.2 RH/KEL1 et phénotype étendu

5.2.1 Détermination du phénotype RH/KEL1 et du phénotype étendu

- La détermination du phénotype RH/KEL1 inclut les antigènes RH2 (C), RH3 (E), RH4 (c), RH5 (e) et KEL1 (K).
- Le phénotype étendu comprend au minimum les antigènes suivants : JK1 (Jka), JK2 (Jkb), FY1 (Fya), FY2 (Fyb), MNS3 (S) et MNS4 (s).

Le phénotype RH/KEL1 et le phénotype étendu sont déterminés à l'aide d'une seule méthode, avec un seul sérum-test (exigence minimale).

5.2.2 Résultat et interprétation de la détermination du phénotype RH/KEL1 et du phénotype étendu

- Les résultats doivent être clairement positifs ou négatifs.
- S'ils sont divergents ou douteux, ils ne peuvent être interprétés qu'après avoir été élucidés à l'aide d'examens complémentaires (cf. § 11).
- Chez les patients transfusés au cours des 4 mois précédents, la biologie moléculaire permet de définir les antigènes d'importance transfusionnelle (cf. § 11).

5.3 Recherche des anticorps irréguliers : dépistage et identification

5.3.1 Généralités

- La RAI permet le dépistage d'allo-anticorps (ou auto-anticorps) érythrocytaires éventuellement présents dans le plasma/sérum ou l'éluat.
- Si elle est positive, elle doit être suivie de l'identification des anticorps dépistés.
- Les méthodes utilisées doivent permettre au minimum la détection d'anticorps chauds de type IgG.

5.3.2 Méthodes pour recherche et identification des anticorps irréguliers

- La méthode sélectionnée doit être comparable à l'IAT en tube en deux temps avec une antiglobuline humaine monospécifique ou polyspécifique.
- Le plasma/sérum du patient ou l'éluat est analysé à +37 C avec des hématies-tests de groupe O dont les antigènes sont connus (cf. § 3.1.3).
- La sensibilité et la spécificité du test sont vérifiées par détection, doivent au moins être équivalentes à la détection d'un anti-RH1 faible (concentration ≤ 20 ng Anti-RH1 / ml (0.1 UI/ ml) [11].
- D'autres techniques, comme la technique enzymatique, ne sont pas de rigueur.
- Il est recommandé au laboratoire ayant effectué l'identification des anticorps de réaliser au minimum un contrôle des antigènes AB/RH1 sur l'échantillon utilisé.



5.3.3 Résultat du dépistage

- Si le dépistage est négatif, aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.
- Si le dépistage est positif, la cause doit être élucidée (allo-anticorps, auto-anticorps, anti-CD38, incompatibilité au LISS, etc.).

5.3.4 Identification des anticorps irréguliers

- Les allo-anticorps sont identifiés dans la mesure du possible avec au moins deux, voire idéalement avec trois hématies-tests positives pour les antigènes correspondants.
- De plus, si nécessaire, la présence d'allo-anticorps cliniquement pertinents supplémentaires doit être exclue (ou confirmée) à l'aide d'autres cellules test négatives pour l'antigène correspondant.
- La spécificité d'un allo-anticorps est confirmée si possible par l'absence de l'antigène correspondant sur les hématies du patient (cave : transfusion récente).
- Les allo-anticorps identifiés sont interprétés en fonction de leur importance en médecine transfusionnelle (cf. § 8.1.3.2) [13].
- Si les anticorps connus antérieurement ne sont plus décelables, cf. § 5.5.1 (TC) et § 8.1.3.2 (exigences minimales pour le choix des CE en présence d'anticorps). Les anticorps sans importance transfusionnelle, tels que les anti-Bg, ne doivent pas être spécialement confirmés ou exclus (pour les grossesses, cf. § 7.1.6).
- En général, les allo-anticorps de spécificité anti-A1, -H1 (H), -H1(I1) (H[I]), -P1PK1 (P1), -LE1 (Lea), -LE2 (Leb), -MNS1 (M) et -MNS2 (N) ne sont pas considérés comme importants s'ils réagissent uniquement à froid ou en test enzymatique (résultat négatif en NaCl (salin) en tube à 37 °C ou résultat négatif en IAT) ; cf. § 8.1.3.2.
- Dans le cas où un anticorps anti-RH3 (anti-E) ou anti-RH8 (anti-Cw) est identifié uniquement par la technique enzymatique (utilisée surtout dans les laboratoires de référence), et jamais décelable auparavant en IAT, les CE de phénotype RH/KEL1 compatible (RH8 (anti-Cw) non testé) peuvent être libérés par T&S.
- Pour les patients transfusés antérieurement dont l'IAT est douteux, une élution peut être utile même en cas de DAT négatif.
- Si des auto-anticorps libres sont mis en évidence, cf. § 9.5.
- Si le patient suit une thérapie avec des anticorps monoclonaux, cf. § 9.9.

5.4 Test direct à l'antiglobuline et élution

5.4.1 Test direct à l'antiglobuline

Le DAT met en évidence des anticorps et des molécules du complément fixés sur les propres hématies du patient et/ou les hématies transfusées. Il est réalisé de préférence en test d'agglutination sur colonne.

Pour les indications d'un DAT polyspécifique, cf. illustration 5.4.1.

- Si le DAT est négatif sans signes d'hémolyse, aucune investigation supplémentaire n'est conseillée.
- Si le DAT est négatif mais que des signes d'hémolyse apparaissent (p. ex. LDH, bilirubine totale et haptoglobine), cf. § 5.4.2.
- Si un DAT est positif mais non indiqué (sans justification clinique), aucune investigation supplémentaire n'est recommandée. Cela s'applique également si l'historique de la transfusion est inconnu. La responsabilité de la notification au laboratoire d'une transfusion dans les 14 jours qui précèdent incombe au médecin traitant.



- En cas de DAT positif, il peut être envisagé d'effectuer un DAT monospécifique si le patient reçoit une transfusion, afin d'obtenir une valeur préalable.
- Si le résultat est positif, un DAT monospécifique (IgG/C3d) doit être effectué (cf. illustration 5.4.2). Un DAT monospécifique étendu (IgM/IgA) est recommandé en présence de signes d'hémolyse. En cas de signes d'hémolyse associé à un DAT nouvellement positif et de spécificité C3d seul, les agglutinines froides, les anticorps induits par un médicament et les réactions transfusionnelles hémolytiques retardées induites par des allo-anticorps doivent être pris en compte dans le diagnostic différentiel.

5.4.2 Élution

L'élution sert à révéler les allo-anticorps et/ou auto-anticorps fixés sur les hématies et à en identifier la spécificité.

- Pour les indications de l'élution, cf. illustration 5.4.2.
- Si des allo-anticorps d'importance clinique sont détectables dans l'éluat, ils doivent être pris en compte (TC et Ag nég.), sinon des CE peuvent être libérés par T&S.
- En cas de présence d'auto-anticorps dans l'éluat, cf. § 9.5. Parmi les raisons d'un éluat négatif lors d'un DAT positif figurent la prise de certains médicaments, diverses maladies et la destruction d'éventuels anticorps par la méthode d'élution.
- Deux études non publiées révèlent que les allo-anticorps fixés sur les hématies sont habituellement associés à une intensité du DAT $\leq 2+$.
- Une augmentation de la force de réaction $\geq 1+$ est considérée comme significative.
- Une élution est effectuée lors de chaque réaction transfusionnelle présentant des signes d'hémolyse, que le DAT polyclotique soit positif ou négatif. Elle est systématique en cas de signes d'hémolyse, même si le DAT est négatif.
- Chez les patients du groupe sanguin A, B ou AB, il convient d'ajouter une ou deux cellules test du même groupe sanguin (isoagglutinines transfusées, par exemple CP ou IVIG).



Illustration 5.4.1

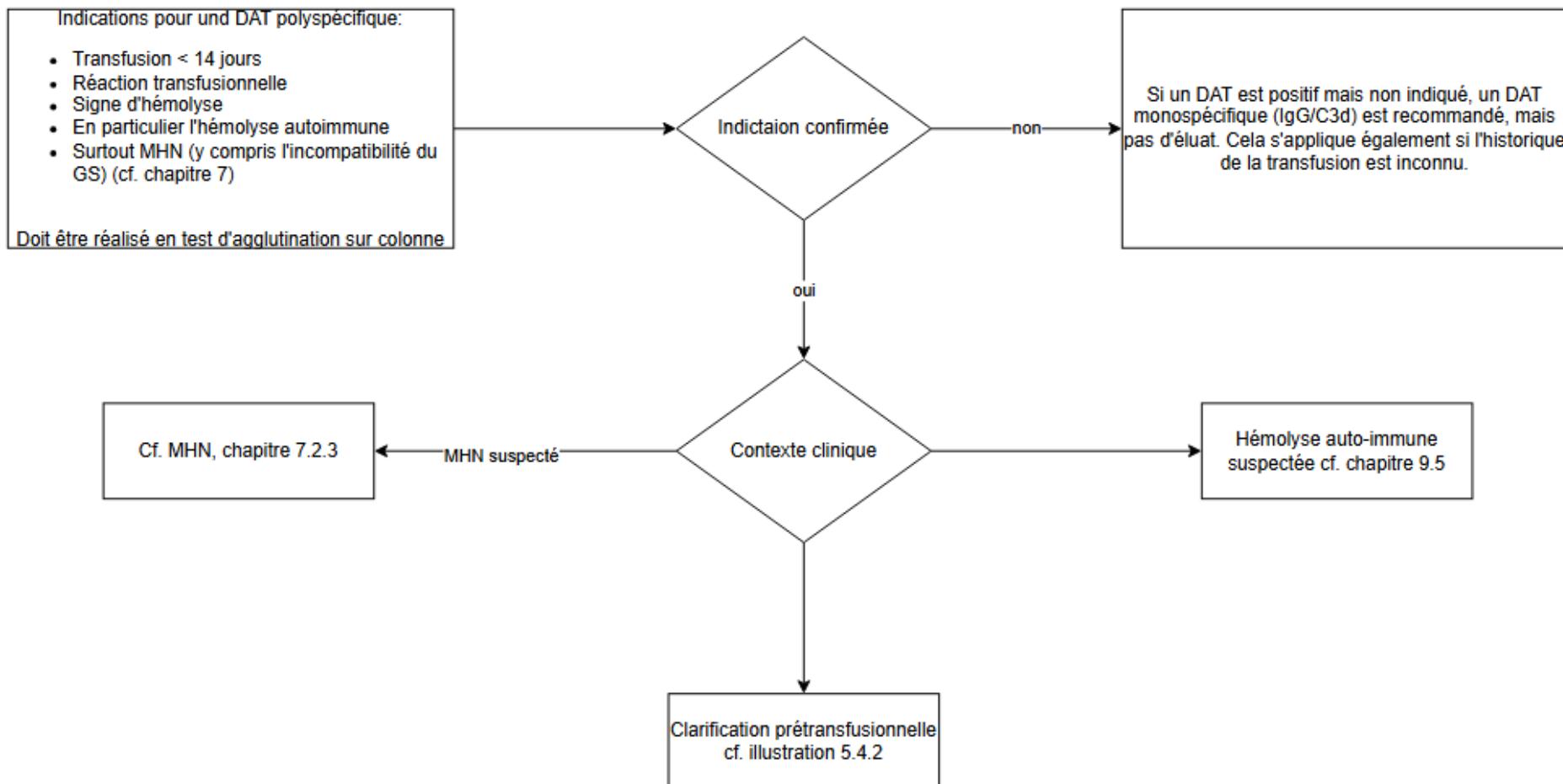
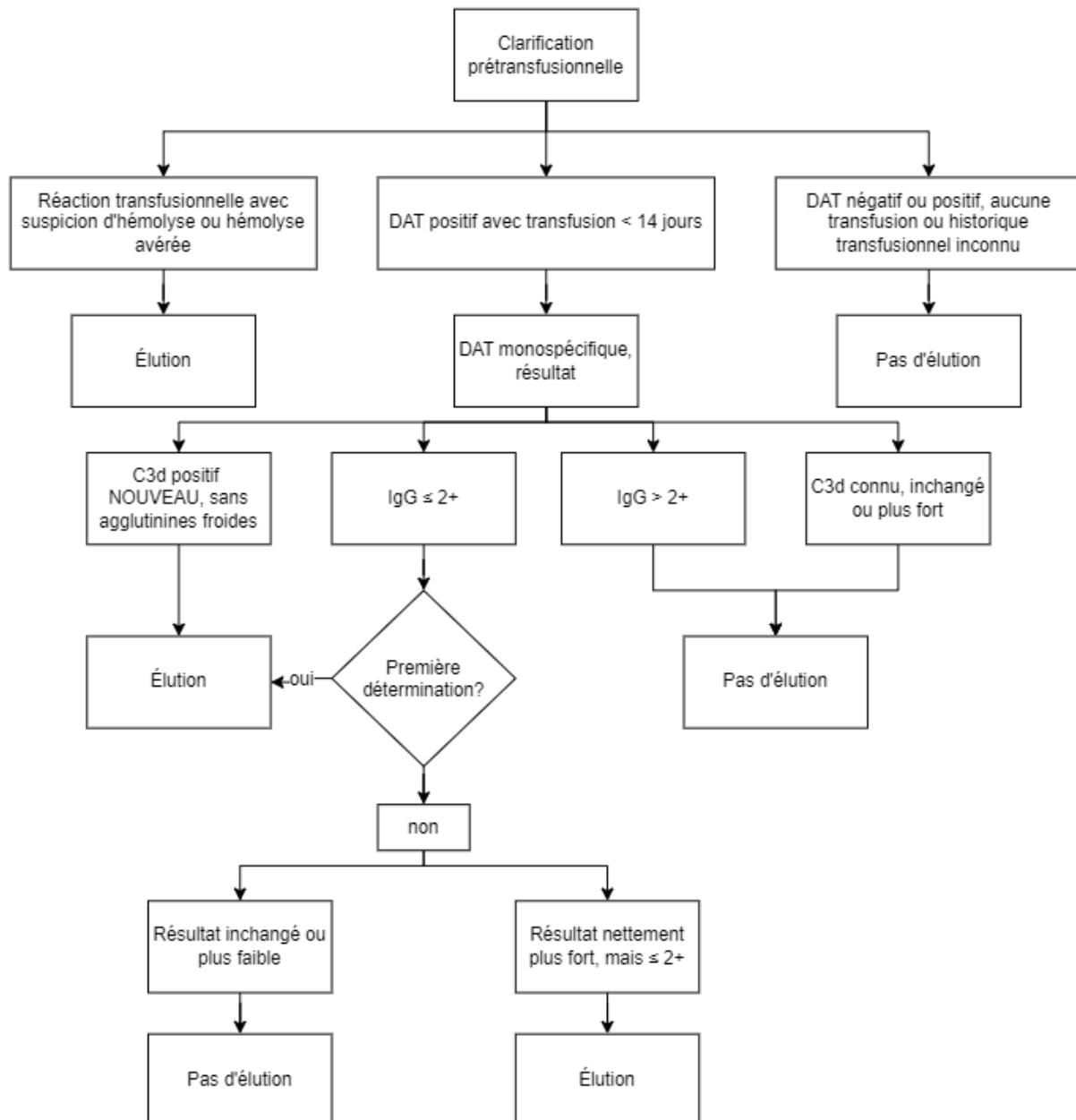




Illustration 5.4.2





5.5 Procédure de compatibilisation prétransfusionnelle

La procédure de compatibilisation entre l'échantillon du patient et les CE à transfuser peut s'effectuer par méthode standard de T&S ou par TC.

- Les antigènes A, B et RH1 doivent être contrôlés dans les CE à transfuser.
- Le groupe sanguin du patient et celui des CE doivent être compatibles (cf. § 8.1).
- Si des spécificités antigéniques sont prises en compte à titre préventif, elles ne doivent pas obligatoirement être vérifiées sur les CE.
- En cas d'anticorps d'importance clinique, dépistés ou connus en antériorité, il faut vérifier que les CE soient négatifs pour les antigènes concernés et réaliser un TC (cf. tableau 8.1.3.2).
- En présence d'anticorps contre des antigènes de faible fréquence (anti-« privés »), des CE donnant un résultat négatif au TC doivent être délivrés.
- Un TC doit également être pratiqué si l'identification des anticorps est douteuse ou ininterprétable.
- En présence d'anti-RH1 attribuable à une prophylaxie par IgRH et après exclusion d'autres anticorps d'importance clinique, les CE peuvent être libérés par T&S.
- En présence d'anticorps anti-RH3 (anti-E) ou anti-RH8 (anti-Cw) réactifs uniquement en test enzymatique et jamais décelables en IAT, les CE de phénotype RH/KEL1 compatible peuvent être libérés par T&S.

5.5.1 Distribution de concentrés érythrocytaires à des fins de transfusion

On entend ici par distribution la mise à disposition de CE répondant aux critères de compatibilité immunohématologique pour un patient donné.

5.5.1.1 Libération par T&S

- Conditions de distribution :
 - groupage ABO/RH1 du patient (Type) (cf. § 4.2.1),
 - test de dépistage des anticorps irréguliers érythrocytaires du patient négatif et valide (Screen),
 - contrôle AB/RH1 des CE,
 - contrôle et documentation de la compatibilité entre le groupe AB/RH1 du patient et celui des CE.

5.5.1.2 Libération par TC

- Conditions de distribution :
 - groupage ABO/RH1 du patient,
 - test de dépistage et/ou identification des anticorps irréguliers érythrocytaires du patient valide,
 - TC en IAT entre le sérum/plasma du patient et chaque CE sélectionné pour la transfusion,
 - contrôle AB/RH1 des CE ; en cas de présence d'allo-anticorps, vérification que les CE sont négatifs pour les antigènes concernés, ou lorsqu'un allo-anticorps ne peut être exclu en raison de l'absence de cellules de test (par exemple, anti-RH8 et anti-KEL3)
 - contrôle et documentation de la compatibilité :
 - entre le groupe AB/RH1 du patient et celui des CE,



- entre les anticorps du patient et l'absence des antigènes correspondants sur les CE sélectionnés.
- En cas de résultat positif inexplicable au TC, des investigations complémentaires sont nécessaires avant la transfusion. Si ces investigations ne sont pas concluantes, le médecin prescripteur doit être informé des risques potentiels ainsi que des mesures de précaution à prendre.

5.6 Étiquetage, distribution des concentrés érythrocytaires

5.6.1 Étiquetage (collée ou fixée)

- Les informations suivantes doivent figurer sur l'étiquette des CE délivrés pour un patient donné :

- nom, prénom et date de naissance complète du patient
- groupe sanguin ABO et RH1 du patient
- numéro de prélèvement, ABO et RH1 du CE
- date limite de transfusion (règle des 96 heures)
- date et signature/visa du collaborateur ayant libéré les CE

5.6.2 Distribution des concentrés érythrocytaires libérés

- Documentation de la date avec signature/visa de la personne ayant délivré les CE.
- En cas d'application de la règle des 96 heures, les CE libérés (T&S et TC) sont transfusés 96 heures au maximum (cf. § 4.2.2) après le prélèvement des échantillons. La transfusion doit donc débuter dans les 96 heures suivant le prélèvement. Après l'échéance du délai fixé, un bilan prétransfusionnel s'impose avant toute nouvelle transfusion, sur un nouvel échantillon prélevé récemment chez le patient.

5.7 Contrôle immunohématologique posttransfusionnel

Après les transfusions homologues de CE, la vérification de la formation éventuelle d'allo-anticorps est recommandée. Étant donné que certains anticorps ne peuvent être détectés qu'après plusieurs semaines et que d'autres peuvent tomber rapidement sous la limite de détection, ce contrôle est effectué de préférence 6 à 12 semaines après la transfusion. Idéalement, le patient devrait en être informé (cf. § 9.11).



6 Postanalytique

6.1 Saisie des résultats

- Saisie manuelle des données
 - La saisie doit être contrôlée par une 2^e personne, et le contrôle documenté (signé/visé).
- Transfert électronique des résultats
 - Une qualification préalable de la connexion informatique doit démontrer l'absence de risque d'erreur de transfert avant sa mise en fonction.

6.2 Libération/validation des résultats

Une validation des résultats avant libération est nécessaire quelle que soit la méthode de détermination employée (manuelle ou automatisée).

La libération implique la validation et la transmission des résultats au prescripteur (donneur d'ordre).

- Les résultats sont validés (signature manuelle ou électronique) par le directeur du laboratoire. Ce dernier peut déléguer cette responsabilité par décision interne documentée.
- Chaque laboratoire fixe ses règles de validation médicale afin de s'assurer que les résultats pertinents ne sont pas retenus, ce qui pourrait compromettre la sécurité des patients.

6.3 Transmission des résultats

L'utilisation de la nomenclature internationale (ISBT) est à viser à long terme.

6.3.1 Rapport

Les informations suivantes doivent figurer dans le rapport analytique :

- nom et adresse du laboratoire
- numéro d'échantillon
- nom, prénom et date de naissance du patient
- date du prélèvement
- date des analyses
- résultats d'analyse
- les allo-anticorps cliniquement significatifs qui ne sont plus détectables le cas échéant, doivent également être mentionnés dans le document
- interprétation et évaluation des analyses
- date et signature/visa de la personne responsable de la validation ou de son représentant (ou alternative électronique)
- méthodes utilisées (précision souhaitable)

6.3.2 Carte de groupe sanguin

- Exigences minimales à la carte de groupe sanguin :

- nom, prénom, date de naissance complète
- groupe sanguin ABO et RH1 (y compris informations concernant un éventuel RH1 variant)
- date et signature/visa (ou alternative électronique)



- spécificité des allo-anticorps érythrocytaires identifiés
- La carte de groupe sanguin n'est valable que lorsque la deuxième détermination a été réalisée (cf. § 4.2.1). Cette précision doit être clairement imprimée sur la carte de groupe sanguin.
- Exigences complémentaires à la carte de groupe sanguin :
 - phénotype RH/KEL1 et autres antigènes de groupe sanguin si les données sont disponibles et le système informatique le permet
 - mention des recommandations transfusionnelles, si nécessaire
- La carte de groupe sanguin est libérée (signature) par le responsable du laboratoire, son représentant ou une personne habilitée à cet effet (médecin assistant, technicien en analyses biomédicales, etc.).



7 Grossesse et pédiatrie [14], [18]

7.1 Surveillance immunohématologique pendant la grossesse

7.1.1 Contrôle de grossesse entre la 8^e et la 16^e SG

- Groupage ABO
- Détermination de l'antigène RH1
- Détermination du phénotype RH/KEL1
- RAI

7.1.2 Contrôle de grossesse à la 28^e SG

La RAI est répétée à la 28^e SG, quoiqu'on trouve peu de preuves dans la littérature concernant les patientes de groupe RH1 positif. Chez les patientes RH1 négatif, le prélèvement doit avoir lieu avant la prophylaxie par IgRH.

7.1.3 Patientes de groupe RH1 variant

Pour les patientes présentant un antigène RH1 sérologiquement affaibli (cf. § 5.1.3), il convient de procéder à un examen de biologie moléculaire qui doit au moins inclure les allèles *RHD*01W.1* (*RHD*weak D type 1*), *RHD*01W.2* (*RHD*weak D type 2*), *RHD*01W.3* (*RHD*weak D type 3*) et *RHD*09.04* (*RHD*weak D type 4.1*) (cf. § 11).

7.1.4 Détermination du génotype *RHD* du fœtus dans le sang maternel

Le génotypage *RHD* fœtal sur sang maternel est recommandé chez les patientes RH1 négatif, à compter de la 18^e SG [19], [20], [21], [22], pour décider de l'indication d'une prophylaxie par IgRH. Les conditions pré-analytiques doivent être strictement respectées pour ce test (contacter impérativement le laboratoire compétent à l'avance) (cf. § 11).

Remarque : si la femme enceinte présente un variant RH1, la détermination de *RHD* fœtale n'est pas possible. L'analyse n'a pas été validée pour les grossesses gémellaires.

7.1.5 Prophylaxie par immunoglobulines RH

- Recommandée chez les patientes de groupe RH1 négatif.
- *RHD*01W.1* (*RHD*weak D type 1*), *RHD*01W.2* (*RHD*weak D type 2*), *RHD*01W.3* (*RHD*weak D type 3*) et *RHD*09.04* (*RHD*weak D type 4.1*) : les patientes sont considérées comme RH1 positif et ne nécessitent pas de prophylaxie par IgRH.
- Autres groupes RH1 variant : les patientes sont considérées comme RH1 négatif et devraient recevoir une prophylaxie par IgRH (cf. tableau 7.1.5).
- En l'absence d'éléments probants, il est recommandé de considérer, jusqu'à nouvel ordre, que les patientes avec *RHD*09.03.01* (*RHD*weak D type 4.0*, *RHD*DAR3.1*) sont de groupe RH1 négatif.

La prophylaxie par injection d'IgRH vise à éviter l'allo-immunisation fœto-maternelle RH1. Elle est recommandée à la 28^e SG et en cas de complications de la grossesse, si le *RHD* fœtal est positif ou inconnu (pour des informations plus précises : [18]).

Après l'accouchement, la prophylaxie par IgRH (dans les 72 heures suivant la naissance) est indiquée si le bébé s'avère RH1 positif [18].



Tableau 7.1.5 Prophylaxie par IgRH et RH1 variant

Phénotype RH1 (RhD)	Génotype	Prophylaxie prénatale par IgRH
RH:–1 (RhD négatif)	NA	Oui, si <i>RHD</i> fœtal positif ou inconnu
RH:W1/RH:P1	Inconnu	Oui, jusqu'à obtention du résultat de la PCR
RH:W1/RH:P1	<i>RHD*01W.1/2/3 (RHD*weak D type 1/2/3)</i> ou <i>RHD*09.04 (RHD*weak D type 4.1)</i>	Non
RH:W1/RH:P1	Autre que <i>RHD*01W.1/2/3 (RHD*weak D type 1/2/3)</i> ou <i>RHD*09.04 (RHD*weak D type 4.1)</i>	Oui

7.1.6 Allo-anticorps au cours de la grossesse

- En cas de dépistage positif, les allo-anticorps doivent être identifiés (cf. § 5.3).
- Si les allo-anticorps sont d'importance obstétricale, il est recommandé de déterminer si possible le phénotype du père de l'enfant.
- Il est recommandé de titrer régulièrement les allo-anticorps d'importance obstétricale au cours de la grossesse.
- Un anticorps non pertinent sur le plan clinique, tel que l'anti-Bg, ne doit pas être activement recherché ou exclu.
- La titration doit toujours être réalisée avec la même méthode et, si possible, par le même laboratoire et simultanément sur l'échantillon prélevé antérieurement et conservé en sérothèque. La cellule test utilisée doit idéalement être hétérozygote. Il convient d'indiquer le titre en nombre entier (p. ex. titre 2, 4, 8, etc.).
- Il est recommandé de conserver les échantillons en sérothèque sous forme congelée jusqu'à la fin de la grossesse.
- La mise en évidence d'anti-RH1 doit toujours être interprétée dans le contexte clinique étant donné que l'analyse ne permet pas de faire la distinction entre une immunisation passive et une immunisation active.

7.2 Analyses chez le nouveau-né et l'enfant jusqu'à la fin du 4^e mois

7.2.1 Échantillons

- Les échantillons suivants peuvent être utilisés pour le groupage sanguin et le DAT du nouveau-né :
 - sang de cordon
 - sang capillaire ou veineux
- Si les résultats obtenus avec le sang de cordon sont douteux, les hématies sont lavées à plusieurs reprises avec une solution physiologique tamponnée ou la détermination répétée avec du sang capillaire ou veineux. Si le problème persiste, l'échantillon doit être confié à un laboratoire de référence.

7.2.2 Groupage sanguin ABO et RH1

- Seule l'épreuve globulaire du groupage ABO/RH1 est réalisée car l'épreuve sérique/plasmatique n'est pas interprétable.



- La première détermination des groupes ABO/RH1 est réalisée avec deux réactifs différents (réalisation à double avec au minimum un clone différent par test). Si le résultat est faiblement positif, un DAT est pratiqué afin d'éliminer un résultat faussement positif.
- L'un des deux réactifs RH1 doit pouvoir identifier le variant *RHD*06 (RHD*DVI)*.
- Le sang de cordon ne peut être utilisé que pour une 1re détermination du groupe ABO/RH1. Les résultats doivent être sans équivoque.
- Aucune carte de groupe sanguin ne peut être délivrée.

7.2.3 Test direct à l'antiglobuline

- En cas de suspicion de maladie hémolytique périnatale (MHP) ou avant transfusion, un DAT sur le sang du nouveau-né / sang de cordon doit être effectué. Si le résultat montre un DAT positif $\geq 2+$ et/ou en présence d'une hémolyse non physiologique, une élution (acide) est réalisée afin d'identifier la spécificité des allo-anticorps.
- Si aucun anticorps n'est détecté chez la mère dans le dépistage (et si aucun anticorps de spécificité anti-A/-B n'est présent dans l'éluat de l'enfant), un TC avec le sérum/plasma de la mère et les érythrocytes de l'enfant ou du père peut être envisagée afin de pouvoir exclure la présence d'un anticorps contre un antigène de basse fréquence ("anti-privé") (attention à l'incompatibilité ABO).

7.2.4 Analyses prétransfusionnelles [19], [23]

- Les examens sont effectués avec le sang de la mère et avec le sang de l'enfant :
 - sang maternel : ABO/RH1 et test de dépistage des anticorps
 - sang de l'enfant : ABO/RH1 et DAT
 - en l'absence de sang maternel et en présence d'un DAT positif, une élution ou, idéalement, un test de dépistage des anticorps peut être pratiqué chez l'enfant à titre d'exception

7.2.5 Résultats

- La mise en évidence d'anti-RH1 chez l'enfant doit être interprétée dans le contexte clinique (immunisation passive ou active de la mère).
- Les Ag A et B peuvent se révéler affaiblis.
- Une quantité importante d'anticorps maternels sur les hématies du nouveau-né peut masquer les antigènes de groupe sanguin et conduire à un résultat faussement négatif. Cette situation doit être vérifiée à l'aide d'un DAT, et la plausibilité du résultat contrôlée dans le contexte clinique.
- L'interprétation du groupage ABO/RH1 sérologique et/ou du phénotype étendu chez un prématuré ou un nouveau-né après transfusion intra-utérine peut être erronée.

7.3 Analyses chez l'enfant de plus de 4 mois

- Les analyses immunohématologiques et l'interprétation des résultats sont identiques à celles de l'adulte.
- Une carte de groupe sanguin peut être délivrée :
 - si l'épreuve sérique/plasmatique confirme les résultats de l'épreuve globulaire, et l'interprétation des résultats correspond au tableau 5.1.1 ;
 - si la recherche des isoagglutinines ou la détermination claire des antigènes ABO n'est pas possible, une PCR peut être réalisée à la place (transfusion : cf. § 7.4.3, analyse PCR : cf. § 11).



7.4 Transfusions chez les enfants

7.4.1 Transfusions intra-utérines

Les examens immunohématologiques et l'approvisionnement en sang pour les transfusions intra-utérines doivent être effectués par un laboratoire spécialisé.

Les règles suivantes s'appliquent normalement aux transfusions des CE.

- Utilisation de CE de groupe O.
- Le RH1 et le phénotype RH/KEL1 doivent être compatibles avec les anticorps maternels. D'autres antigènes de la mère devraient également être considérés (JK1 [Jka], JK2 [Jkb], FY1 [Fya], FY2 [Fyb], MNS3 [S], MNS4 [s]).
- Des CE compatibles avec les allo-anticorps présents dans le sang de la mère et avec un TC négatif doivent être transfusés.
- Pour les transfusions intra-utérines, il faut utiliser des CE concentrés (hématocrite 70-85%). Les CE doivent être irradiés et transfusés dans les 24 heures.
- Une période de stockage des CE aussi courte que possible devrait être visée (idéalement pas plus de 5 jours).

7.4.2 Transfusions chez les prématurés, les nouveau-nés et les enfants jusqu'à la fin du quatrième mois [19], [23], [24]

Les règles suivantes s'appliquent aux transfusions des CE.

- Les CE devraient être compatibles avec le groupe sanguin ABO de la mère et celui de l'enfant. Dans la grande majorité des cas, on choisit des CE du groupe sanguin O.
- Avant la première transfusion, un contrôle des antigènes AB/RH1 doit être effectué à partir d'un deuxième échantillon. Cela permet de réaliser des transfusions identiques pour l'ABO et le RH1. Sinon, des CE du groupe sanguin O doivent être transfusés.
- Si la mère ne présente pas d'anticorps anti-RH1, la transfusion est réalisée avec des CE de groupe RH1 compatible avec celui de l'enfant.
- Si la RAI pratiquée chez la mère et le DAT pratiqué chez le nouveau-né sont négatifs, il est possible de transfuser des CE par T&S. Dans un tel cas, le T&S peut être prolongé jusqu'à la fin du 4e mois de la vie de l'enfant sans autre examen prétransfusionnel.
- Si la RAI pratiquée chez la mère et/ou le DAT pratiqué chez le nouveau-né sont positifs, la conduite à tenir après identification des allo-anticorps est la suivante :
 - avant la première transfusion, un TC est réalisé avec le sérum/plasma maternel. Les CE délivrés doivent être négatifs pour les antigènes concernés ;
 - comme alternative, il est possible d'effectuer le TC avec le sérum/plasma de l'enfant.
- Si le DAT positif de l'enfant et/ou la RAI positive de la mère sont clairement attribuables à l'administration d'une prophylaxie par IgRH (immunisation passive), les transfusions peuvent être réalisées sans analyse supplémentaire jusqu'à la fin du 4^e mois de vie de l'enfant (cf. point 4). D'autres allo-anticorps maternels doivent être exclus.
- En cas de transfusions d'appoint non irradiées, les CE ne doivent pas avoir plus de 28 jours [24].
- L'indication de l'irradiation et l'âge des CE dépendent de l'âge et du poids de l'enfant et du contexte clinique, la décision incombe au médecin responsable [11], [25].
- Une période de stockage des CE aussi courte que possible, idéalement pas plus de 5 jours, devrait être visée. Les CE doivent être transfusés dans les 24 heures suivant



l'irradiation (cf. § 9.7). En cas de transfusion des CE plus anciens, la situation clinique doit être discutée avec le médecin responsable afin d'éviter des complications telles que l'hyperkaliémie. En même temps, les recommandations immunohématologiques mentionnées dans ce document doivent être prises en compte.

- Le groupe sanguin AB est sélectionné pour les transfusions de PFC.

7.4.3 Transfusions chez les enfants de 5 à 12 mois

Les règles suivantes s'appliquent.

- Si le groupage complet ABO se révèle impossible chez un enfant de plus de 4 mois du fait de l'absence d'isoagglutinines, on utilisera des CE ABO/RH1 identiques et du plasma de groupe AB jusqu'à nouvel ordre. Une PCR ABO peut être envisagée (cf. § 11).

7.4.4 Exsanguinotransfusions chez les nouveau-nés

- L'indication pour l'irradiation des CE correspond à celle pour les transfusions standard (cf. § 7.4.2).
- La durée de conservation recommandée pour les CE irradiés correspond à celle des transfusions standard (cf. § 7.4.2).
- Si les produits sont complétés par du plasma, une solution conservatrice ou une solution physiologique de NaCl, le risque de surcharge en potassium diminue (cf. § 9.2 et §9.7).



8 Choix du groupe sanguin des produits sanguins labiles

8.1 Choix du groupe des concentrés érythrocytaires

Le laboratoire est responsable de la transfusion, dans la mesure du possible, de concentrés érythrocytaires ABO et RH1 identiques.

Attention : cette procédure est nécessaire pour éviter que les patients, en particulier les patients de groupe sanguin O RH1 négatif ou les patients allo-immunisés, ne soient désavantagés par l'absence de CE compatibles.

8.1.1 Sélection du groupe ABO

- En règle générale, le patient est transfusé avec des CE de groupe sanguin identique (isogroupe).
- Les transfusions de CE ABO compatibles non identiques sans raison médicale ou motif de logistique d'approvisionnement pertinent doivent être évitées. Le prescripteur doit être informé de cette situation.
- En cas de pénurie de CE de même groupe ABO ou si le patient présente des allo-anticorps, il est possible de transfuser des CE ABO compatibles.
- Selon l'état actuel de la science et de la technique médicale, suite à la transfusion de CE ABO compatibles non identiques, l'utilisation de sang isogroupe (ABO identique à celui du patient) doit être envisagée dès que possible d'un point de vue médical et logistique. En cas de transfusions massives, voir § 9.4.

Tableau 8.1.1 Règles de compatibilité ABO

Groupe sanguin du patient	Groupe sanguin du CE
O	O
A	A et O
B	B et O
AB	AB, A, B et O

8.1.2 Sélection de l'antigène RH1

- Patients avec statut antigène RH1 clair ou absent (positif ou négatif).
 - Le choix de l'antigène RH1 du CE doit être identique à l'antigène RH1 du receveur du sang, ceci est particulièrement vrai pour les femmes de moins de 50 ans. En cas de pénurie de CE RH1 identiques, il est possible de transfuser des CE RH1 négatif à des patients RH1 positif. Cela doit néanmoins rester exceptionnel. Le prescripteur doit être informé de cette situation.
 - Exceptionnellement, la transfusion de CE RH1 positif à des patients RH1 négatif est possible (cf. § 9.4.2). Un tel changement doit être considéré comme un événement grave et doit être signalé (hémovigilance) [26].
- Patients avec expression affaiblie de l'antigène RH1 en sérologie.
 - Absence de clarification par biologie moléculaire.
 - Les hommes et les femmes de plus de 50 ans peuvent être transfusés avec des CE RH1 positif en l'absence d'allo-anticorps anti-RH1.



- Les enfants de sexe féminin et les femmes de moins de 50 ans doivent être transfusés avec des CE RH1 négatif et, jusqu'à ce que le résultat génétique moléculaire soit disponible, être soutenus avec des CE RH1 négatif.
- Clarification par biologie moléculaire.
- En présence de l'allèle *RHD*01W.1* (*RHD*weak D type 1*), *RHD*01W.2* (*RHD*weak D type 2*), *RHD*01W.3* (*RHD*weak D type 3*) ou *RHD*09.04* (*RHD*weak D type 4.1*), les patients (y compris les femmes de moins de 50 ans) doivent être transfusés avec des CE RH1 positif.
- Tous les patients avec un autre groupe RH1 variant doivent recevoir des CE RH1 négatif. Cela s'applique en premier lieu aux filles et aux femmes en âge de procréer. Si le patient est homozygote pour l'antigène C (RH2) ou E (RH3) et s'il existe une indication impérative de prise en compte du phénotype RH, une transfusion RH1 positive peut être envisagée.
- [15], [16] En l'absence d'éléments probants, il est recommandé de considérer, jusqu'à nouvel ordre, que les patients avec *RHD*09.03.01* (*RHD*weak D type 4.0*, *RHD*DAR3.1*) sont de groupe RH1 négatif [16], [17].

Tableau 8.1.2 Sélection de l'antigène RH1

Phénotype RH1	Génotype	Transfusions à des femmes <50 ans	Transfusions à des femmes ≥50 ans ou des hommes
RH:-1	NA	RH1 nég.	RH1 nég.
RH:W1/RH:P1	Inconnu	RH1 nég. jusqu'à obtention du résultat de la PCR	RH1 pos. \$
RH:W1/RH:P1	<i>RHD*01W.1/2/3</i> (<i>RHD*weak D type 1/2/3</i>) ou <i>RHD*09.04</i> (<i>RHD*weak D type 4.1</i>)	RH1 pos.	RH1 pos.
RH:W1/RH:P1	Autre que <i>RHD*01W.1/2/3</i> (<i>RHD*weak D type 1/2/3</i>) ou <i>RHD*09.04</i> (<i>RHD*weak D type 4.1</i>)	RH1 nég.	RH1 pos. possible

\$ sans présence d'anti-RH1

8.1.3 Choix des autres antigènes de groupe sanguin

8.1.3.1 Présence d'allo-anticorps

- En présence d'allo-anticorps d'importance transfusionnelle, il faut transfuser des CE dépourvus des antigènes correspondants et typisés pour ces antigènes. Ils doivent être négatifs. Cela s'applique également aux anticorps d'importance clinique connus mais qui ne sont plus détectables.
- Après l'apparition d'un premier allo-anticorps, il est recommandé de prendre également en compte le phénotype RH/KEL1. En présence de plusieurs allo-anticorps, il est recommandé de procéder à un typage antigénique étendu (KEL1 [K], KEL2 [k], JK1 [Jka], JK2 [Jkb], FY1 [Fya], FY2 [Fyb], MNS3 [S] et MNS4 [s]) afin d'éviter autant que possible d'autres immunisations par des transfusions compatibles. Cela s'applique dans la mesure où les produits disponibles le permettent ou si le médecin l'a prescrit (pour les patients



atteints de drépanocytose ou de thalassémie, voir § 9.11). Chez les patients récemment transfusés, un génotypage approprié est recommandé (voir § 11).

8.1.3.2 Exigences minimales pour le choix des CE en présence d'anticorps

Si l'anticorps n'est pas répertorié dans le tableau suivant, il est recommandé de s'adresser au laboratoire de référence.



		Milieu			
Anticorps	NaCl	Enzyme unique	ID/IAT	Ac plus détectable	Phénotype RH/KEL1 compatible
ABO					
Anti-A1	T&S	T&S	Ag nég. et TC nég.	T&S	♀ <50 ans
RH					
Prophylaxie par IgRH	NA	T&S	T&S	T&S	♀ <50 ans
Autres Ac anti-RH**	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
KEL					
Tous les Ac KEL (Kell)	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
JK					
Tous les Ac JK (Kidd)	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
FY					
Tous les Ac FY (Duffy)	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
MNS					
Anti-MNS1 (anti-M), anti-MNS2 (anti-N)	T&S	NA	Ag nég. et TC nég.	T&S	♀ <50 ans
Anti-MNS3 (anti-S), anti-MNS4 (anti-s), anti-MNS5 (anti-U)	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
LE					
Anti-LE1 (anti-Le ^a), anti-LE2 (anti-Le ^b)	T&S	T&S	TC nég. \$\$\$\$	T&S	♀ <50 ans
P1PK					
Anti-P1PK1 (anti-P1)	T&S	T&S	TC nég. \$\$\$\$	T&S	♀ <50 ans
LU					
Anti-LU1 (anti-Lu ^a)	T&S	NA	TC nég.	T&S	♀ <50 ans
Anti-LU2 (anti-Lu ^b)	Ag nég. et TC nég.	NA	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
DI					
Anti-DI3 (anti-Wr ^a)	T&S	T&S	TC nég. / Ag nég., T&S	TC nég. \$\$\$	♀ <50 ans
CO					
Anti-CO1 (anti-Co ^a)	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
Anti-CO2 (anti-Co ^b)	TC nég.	TC nég.	TC nég.	TC nég. \$\$\$	Oui
YT					
Anti-YT1 (anti-Yt ^a)	T&S	NA	Ag nég. et TC nég.	Ag nég. et TC nég.	Oui
Anti-YT2 (anti-Yt ^b)	T&S	NA	TC nég.	T&S	♀ <50 ans
Autres Ac					
Anti-HLA	NA	NA	T&S	T&S	♀ <50 ans
Anti-HTLA	NA	NA	T&S	T&S	♀ <50 ans
Anti-H1I1 (anti-HI)	T&S	T&S	Ag nég. et TC nég\$	T&S	♀ <50 ans
Anti-I1 (anti-I)	T&S	T&S	T&S	T&S	♀ <50 ans
Auto-Ac en IAT	NA	NA	T&S	T&S	Oui
Ac contre la solution stabilisatrice	T&S	T&S	T&S	T&S	♀ <50 ans



- \$ Sang isogroupe ABO identique
- \$\$ Ac anti-RH3 (anti-E) ou anti-RH8 (anti-C^w) réactif uniquement en enzyme : cf. § 5.3.4 et 5.5
- \$\$\$ Si les anticorps peuvent être exclus à l'aide de cellules de test appropriées, le T&S est possible.
- \$\$\$\$ Si l'anticorps réagit dans l'IAT, il est recommandé de sélectionner des CE négatifs pour l'antigène (TC négatif).

Définitions

- Ag nég. et TC nég. : transfusion de sang dépourvu de l'antigène correspondant à l'anticorps et négatif au test de compatibilité
- TC nég. : transfusion de sang négatif au test de compatibilité sans confirmation qu'il est dépourvu de l'antigène correspondant à l'anticorps
- T&S : transfusion de sang par Type and Screen
- ♀ <50 ans : femmes entre 0 et 49 ans

8.1.3.3 Autres indications de CE phénotypés/génotypés

- Il est recommandé de transfuser des CE de phénotype RH/KEL1 compatible lors de transfusions électives :
 - chez les enfants de sexe féminin et les femmes de moins de 50 ans,
 - après l'apparition d'un premier allo-anticorps,
 - en cas d'auto-immunisation érythrocytaire. S'il n'est pas possible de déterminer le phénotype sérologiquement, il faut prendre en compte le génotypage RH/KEL1 (cf. § 11). Pour les auto-anticorps libres, voir § 9.5.
 - pour les patients transfusés chroniquement (p. ex. patients hémato-oncologiques).
 - Pour les transfusions de patients atteints de drépanocytose ou de thalassémie, cf. § 9.11.

Remarques

- En cas de sélection de CE de phénotype compatible pour prévenir une allo-immunisation, la vérification sérologique des antigènes concernés n'est pas obligatoirement requise.
- Cette mesure de prévention ne doit toutefois pas porter préjudice aux patients présentant des anticorps irréguliers, aussi les CE RH4 (c) ou RH5 (e) négatif ne peuvent-ils pas être remis sans restriction pour ces transfusions phénotype compatibles d'intérêt préventif.
- La prévention RH/KEL1 n'est pas formellement indiquée chez les enfants de sexe féminin de moins de 4 mois, le risque d'allo-immunisation étant jugé très faible dans la littérature [18].

8.2 Choix du groupe sanguin ABO du plasma frais congelé

Les recommandations suivantes s'appliquent aux adultes et aux enfants à partir de 5 mois.

- En règle générale, le patient est transfusé avec des PFC isogroupe ABO.
- Il n'est pas nécessaire de respecter la compatibilité RH1 (RhD).
- En cas de pénurie de PFC isogroupe ABO, il est nécessaire de transfuser du PFC ABO compatible (cf. tableau 8.2).



Tableau 8.2 Choix du groupe ABO du PFC

Groupe sanguin du patient	Plasma frais congelé
O	O, A, B et AB
A	A et AB
B	B et AB
AB	AB

La prescription de PFC ABO compatible mais non isogroupe doit rester exceptionnelle. Le prescripteur doit être informé de cette situation.

8.3 Choix du groupe sanguin ABO/RH1 des concentrés plaquettaires

- Les recommandations suivantes s'appliquent aux adultes et aux enfants.
 - Le choix du groupe sanguin ABO et RH1 d'un CP dépend du groupe sanguin du patient et de la disponibilité des produits.
 - Transfusion de CP RH1 positif à des patients RH1 négatif : il faut envisager une prophylaxie par IgRH chez les enfants de sexe féminin et les femmes de moins de 50 ans en raison du risque d'immunisation. Ce risque semble être plus élevé avec des préparations issues de pools que des préparations obtenues par aphérèse. L'indication d'une prophylaxie par IgRH doit être appréciée au cas par cas en tenant compte du risque d'immunisation.
 - Une seule détermination du groupe sanguin suffit – en cas d'urgence, les CP peuvent aussi être transfusés sans groupage ABO préalable.
 - Les transfusions de plaquettes inactivées contre les pathogènes par Intercept (à base d'amotosalène) ne nécessitent pas d'irradiation pour la prophylaxie de la maladie Greffe-contre-Hôte (d'autres procédures pourront être ajoutées à l'avenir en fonction de leur autorisation).

8.4 Choix du groupe sanguin ABO/RH1 en situations particulières

Pour les transfusions chez les nouveau-nés ou intra-utérines, se référer aux paragraphes correspondants du chapitre 7. Pour les exsanguinotransfusions, les transfusions en urgence et les transfusions massives, voir § 9.



9 Choix des produits sanguins dans des situations cliniques particulières

9.1 Transfusions autologues

Pour éviter toute confusion, les mêmes examens prétransfusionnels que pour les transfusions homologues doivent être réalisés (cf. § 5 et [3]).

9.2 Exsanguinotransfusions

- Pour les échanges transfusionnels chez les nouveau-nés, se reporter aux § 7.4.4, 8 et 9.7.
- Les examens immunohématologiques et l'approvisionnement en sang pour les exsanguinotransfusions doivent être effectués par un laboratoire spécialisé.
- Le choix du produit et sa durée de conservation doivent être adaptés au poids du patient et à l'indication clinique (ictère néonatal, hyperleucocytose, insuffisance hépatique sévère, etc.).
- En cas de fabrication d'un nouveau produit, par exemple à partir de CE et de PFC (sang total reconstitué), il faut déterminer l'hématocrite et le communiquer au prescripteur. La validité du produit doit être communiquée au médecin prescripteur au moment de la commande et indiquée sur le produit.

9.3 Transfusions en urgence

Ce chapitre traite des situations qui ne permettent pas d'effectuer à temps les examens prétransfusionnels complets. Les conditions cadres et les responsabilités relatives aux transfusions d'urgence doivent avoir été réglementées et documentées à l'avance en interne [3].

En principe, les transfusions en urgence devraient également être effectuées, si possible, avec des groupes sanguins identiques et toujours en tenant compte des anticorps connus. Dans la mesure du possible, un premier échantillon de sang doit être prélevé avant les transfusions/perfusions.

9.3.1 Sélection du groupe sanguin ABO/RH1 pour les transfusions en urgence

- Aucune détermination du groupe sanguin connue (sans T&S, TC et DAT) : des CE du groupe sanguin O et du plasma AB doivent être transfusés (cf. § 9.4 « Transfusions massives »).
- Une détermination du groupe sanguin (tube ou carte de groupe sanguin) présente : des CE du groupe sanguin O, RH1 identique peuvent être transfusés.
- Deux déterminations du groupe sanguin à partir d'au moins un échantillon prélevé dans les 96 dernières heures (sans test de dépistage des anticorps) présentes : des CE du groupe sanguin du patient peuvent être directement transfusés si les résultats sont clairs (attention : le groupe sanguin peut être difficile à interpréter en raison des champs mélangés et des dilutions lors des transfusions en urgence).

9.3.2 Autres examens prétransfusionnels

- Un test de dépistage des anticorps suit immédiatement et, si nécessaire, un DAT sur l'échantillon de sang prélevé chez le patient avant transfusion.
- Le médecin responsable de la transfusion doit être informé de toute transfusion incompatible antérieure. C'est à lui qu'incombe la décision de nouvelles transfusions incompatibles. Pour les auto-anticorps chauds, voir § 9.5.



9.4 Transfusions massives

9.4.1 Généralités

- Une transfusion massive est définie comme : plus de 4 CE (chez l'adulte) dans l'heure ou plus de 50% du volume sanguin dans les 3 heures ou échange du volume sanguin total dans les 24 heures.
- Dès que le protocole de transfusion massive n'est plus nécessaire, la procédure d'examen prétransfusionnel régulière selon le § 5 s'applique.
 - Si les examens prétransfusionnels n'ont pu être complètement réalisés, voir § 9.3 « Transfusions en urgence »
 - Lors de transfusions massives en présence d'allo-anticorps, le TC doit être pratiqué avec un échantillon prétransfusionnel, si possible.

9.4.2 Sélection du groupe sanguin ABO/RH1 pour les transfusions massives

Dès que les résultats du groupage ABO/RH1 et de la RAI sont disponibles, on procède comme suit :

- Si le groupe ABO des CE transfusés n'est pas identique mais compatible avec celui du patient, il est possible de revenir à tout moment au groupe sanguin propre du patient. Le § 8.1.1 s'applique également ici.
- Lors de transfusions massives, on peut exceptionnellement délivrer des unités de groupe RH1 positif à un patient de groupe RH1 négatif (ou RH1 inconnu) après consultation du médecin transfuseur, ou selon les prescriptions internes.
 - Les conditions sont les suivantes.
 - Les besoins probables en CE de groupe RH1 négatif sont difficiles à couvrir.
 - Le patient ne présente aucune sensibilisation connue actuelle ou antérieure à l'antigène RH1.
 - Le patient est un homme ou une femme de plus de 50 ans.
 - Dès que l'hémorragie aiguë est maîtrisée, il faudrait revenir aussi rapidement que possible à des CE de groupe RH1 négatif. En cas de transfusion répétée de CE de groupe RH1 positif, il faut exclure une allo-immunisation ou une nouvelle exposition à l'antigène au plus tard après 96 heures. Un test de dépistage doit être effectué entre 6 et 12 semaines après une transfusion incompatible (cf. § 5.3).
 - Chez les enfants de sexe féminin et les femmes de moins de 50 ans qui sont de groupe RH1 négatif, il faut éviter à tout prix de transfuser des CE de groupe RH1 positif (cf. également § 8.1.2).

9.5 Anémie hémolytique auto-immune

- Les différents auto-anticorps impliqués (chauds [IgG], froids [IgM] ou mixtes [IgG et IgM]) exigent chacun des précautions particulières lors des transfusions.
- Pour les patients dont l'AHAI est suspectée ou confirmée et qui ont besoin d'une transfusion, il convient de faire appel à un médecin expérimenté en médecine transfusionnelle.
- Les auto-anticorps actifs en IAT vont potentiellement masquer la présence d'allo-anticorps. Avant une transfusion, il faut s'assurer de l'absence d'allo-anticorps d'importance clinique, si besoin en faisant appel à un laboratoire de référence.



- En cas de transfusion récente, au cours des 4 mois précédents :
 - la distinction entre auto-anticorps et allo-anticorps est impossible sans examens de biologie moléculaire,
 - pour les transfusions en présence d'auto-anticorps érythrocytaires, voir § 8.1.3.3. Des CE de phénotype RH/KEL1 compatibles sont souhaitables,
 - en présence d'agglutinines froides d'importance clinique, on transfuse des CE réchauffés à 37 °C à l'aide d'un appareil adapté, validé au préalable,
 - dans les situations d'urgence ne permettant pas d'attendre les résultats du laboratoire, le médecin transfuseur doit être informé du risque, voir également le chapitre 9.3. Si disponible, la sélection des CE s'effectue en fonction du phénotype RH/KEL1 et du phénotype étendu.

9.6 Besoin chronique de transfusion

Pour le choix des CE, cf. § 8.1.3.3 et § 9.11.

9.7 Transfusions de concentrés érythrocytaires irradiés

- Les CE peuvent être irradiés au plus tard jusqu'au 28e jour suivant le prélèvement. Un CE irradié doit être transfusé dans les 14 jours après l'irradiation mais jusqu'au 28e jour au maximum après le prélèvement.
- Pour les patients présentant un risque d'hyperkaliémie, les CE irradiés doivent être transfusés le plus rapidement possible, au maximum dans les 24 heures suivant l'irradiation.
- Pour les transfusions intrafamiliales (1er et 2e degré), l'irradiation systématique des CE est requise.
- Pour les transfusions intra-utérines et les échanges transfusionnels, cf. § 7.4.1 respectivement § 7.4.4.
- Les autres indications sont à définir par l'hôpital, en interne.

Avec l'accord du médecin traitant, il est possible de s'écartez de ces délais dans des cas exceptionnels. Ces cas exceptionnels sont des situations dans lesquelles le bénéfice de la dérogation l'emporte sur le risque potentiel de retard de transfusion. Ces cas exceptionnels doivent être bien documentés.

9.8 Marche à suivre et choix des produits sanguins en cas de déficience en IgA et d'apparition de réactions transfusionnelles allergiques/anaphylactiques

La relation entre une carence (concentration plasmatique <70 mg/dl [0,7 g/l]) ou un déficit (concentration plasmatique <0,05 mg/dl) en IgA (avec ou sans présence d'anticorps anti-IgA) et des réactions transfusionnelles allergiques/anaphylactiques est controversée dans la littérature [27], [28]. Une étude suisse a analysé la fréquence du déficit en IgA chez 15 000 donneurs de sang avec une fréquence d'environ 1:850 [29].

- Après une réaction allergique/anaphylactique sévère associée à une transfusion, la clarification d'une éventuelle déficience en IgA peut être envisagée.

Selon la prévalence de la carence en IgA dans la population, l'incidence de la réaction d'hypersensibilité transfusionnelle devrait être plus fréquente. On s'attendrait à ce qu'une transfusion sur 1000 provoque une réaction transfusionnelle d'hypersensibilité.



Une étude française d'hémovigilance a montré une incidence de 1 pour 871'911 patients exposés.

Les personnes présentant un titre d'IgA mesurable ne développent généralement pas d'anticorps anti-IgA. De plus, on ne peut actuellement mesurer que les IgG anti-IgA, mais pas encore les IgE anti-IgA, qui pourraient également être à l'origine de la clinique. Cela pourrait expliquer l'écart entre les réactions effectives et les réactions attendues.

Cave : le prélèvement sanguin pour la détermination de la teneur en IgA doit être effectué avant toute transfusion (PFC/CE/CP) et l'administration d'immunoglobulines.

En cas de déficit en IgA combiné à une réaction transfusionnelle allergique grave, la transfusion de CE/CP lavés ou du plasma provenant de donneurs déficients en IgA peut être considérée comme une mesure de précaution. Dans des cas exceptionnels, ces derniers peuvent également être employés pour des transfusions pouvant être planifiées plus longtemps à l'avance.

Pour l'obtention de ces produits spéciaux, s'adresser à son service de transfusion sanguine.

9.9 Marche à suivre et choix des produits sanguins lors de thérapie par anticorps monoclonaux

Des anticorps monoclonaux comme l'anti-CD38 ou l'anti-CD47 sont utilisés pour le traitement de maladies auto-immunes et en hémato-oncologie.

Avant de commencer un traitement avec des anticorps monoclonaux, il faut disposer d'au moins deux déterminations de groupe sanguin valables et d'un test de recherche d'anticorps valable. En outre, il est recommandé de procéder à un phénotype ou génotype étendu avant le début du traitement. Cette procédure est nécessaire pour pouvoir transfuser les patients même dans les situations où les anticorps cliniques ne peuvent pas être exclus avec certitude (inhibition insuffisante des anticorps monoclonaux interférents). Il s'agit ainsi d'éviter de retarder la transfusion du patient.

En cas d'anti-CD38, la détermination du groupe sanguin peut également être effectuée après le début du traitement. L'anti-CD38 peut entraîner, jusqu'à 6 mois après l'arrêt du médicament, un résultat positif au test de dépistage des anticorps parce qu'il est aussi exprimé faiblement par les érythrocytes. La force de réaction sur hématies-tests traitées à la papaïne ou la trypsine est atténuée, voire négative.

- Lors de l'envoi d'un échantillon à un laboratoire de référence, il faut spécifier le diagnostic et le médicament sur la demande.
- En cas de résultat négatif au test de dépistage des anticorps au moyen d'une méthode appropriée (p. ex. méthode des tubes, ou DTT, trypsine ou procédure alternative d'inhibition du panel d'interférences), des CE (ABO/RH1 / RH/KEL1 et le cas échéant KEL3 [Kpa] phénotype compatibles) peuvent être libérés par T&S. En fonction de la méthode d'inhibition choisie, d'autres antigènes de groupes sanguins doivent éventuellement être pris en compte.
- Alternativement, des CE compatibles avec le phénotype ou le génotype (ABO/ RH1/ RH, KEL1, KEL3 [Kpa], JK [Jk], FY [Fy], MNS3 [S] et MNS4 [s]) peuvent être libérés sans identification des anticorps irréguliers, selon la procédure du T&S.



9.10 Transplantations

9.10.1 Transplantations d'organe

En cas de transplantation d'organe avec incompatibilité ABO majeure, le groupe sanguin ABO du plasma doit être compatible avec celui du receveur et du greffon.

Il faut tenir compte, pour la transfusion, des allo-anticorps produits par des lymphocytes passagers (provenant du greffon) tant que ceux-ci sont décelables.

9.10.2 Transplantations de cellules souches hématopoïétiques (allogreffes)

Il est nécessaire de connaître les informations suivantes pour la transfusion :

- au minimum groupe ABO/RH1 et phénotype RH/KEL1 du ou des donneurs
- date de la greffe
- centre de transplantation
- groupe sanguin du receveur (phénotypes ABO/RH1 et RH/KEL1) et anamnèse transfusionnelle des 4 mois précédents
- En cas de DAT positif après une TCSH incompatible avec l'ABO, une cellule test A ou B supplémentaire doit être préparée avec l'éluat.

Si ces renseignements ne sont pas disponibles, des CE irradiés de groupe O et du plasma AB doivent être transfusés.

La cinétique (disparition et apparition) des isoagglutinines anti-A/B connaît de fortes variations interindividuelles. La réapparition d'isoagglutinines anti-A/B incompatibles est possible en cas de récidive/rejet de greffe.

Il est essentiel de suivre les recommandations transfusionnelles du centre de transplantation.

9.11 Maladie drépanocytaire et thalassémie

Toutes les personnes de phénotype homozygote HbS/S ou hétérozygote composite HbS/β-thalassémie (S/β⁺ ou S/β⁻-thalassémie), HbS/C, HbS/O-Arab, HbS/Lepore, HbS/D et HbS/E peuvent être touchées. La nécessité de transfusions chez les patients dépend de la sévérité et de l'expression clinique. Pour répondre aux besoins transfusionnels, la pratique immunohématologique se heurte ici à trois grandes difficultés:

- l'importante variabilité génétique entre les patients (d'origine africaine) et la population de donneurs;
- le risque élevé d'allo-immunisation et de réaction immunohémolytique sévère;
- la fréquence de variants de *RHD* et *RHCE* par rapport à la population caucasienne [30], [31], [32], [33].

Recommandations :

Pour les patients drépanocytaires :

- Pour offrir la meilleure prise en charge possible, on se basera sur les résultats d'analyses pré-transfusionnelles en antériorité et sur l'anamnèse transfusionnelle.
- En l'absence de données de phéno/génotypage antérieures, il faut déterminer:
 - le phénotype étendu: RH1, RH2, RH3, RH4, RH5, KEL1, KEL2, JK1, JK2, FY1, FY2, MNS1, MNS2, MNS3 et MNS4 (RhD, C, E, c, e, K, k, Jka, Jkb, Fya, Fyb, M, N, S et s) chez les patients non transfusés au cours des 4 mois précédents;



- le génotype étendu: *KEL*01.01, KEL*02, JK*01, JK*02, FY*01, FY*02, FY*02.N.01, GYPA*01, GYPA*02, GYPB*03 et GYPB*04*. Le génotype peut être complété de manière optimale avec les allèles *DO*01, DO*02, KEL*02.03, KEL*02* (c.841C, c.1790T) et *KEL*02.06* (Doa, Dob, Kpa, Kpb, Jsa et Jsb). Nota bene: le génotypage étendu est à réaliser même lorsque le phénotype étendu est connu. Les variants des gènes *RHD* et *RHCE* les plus fréquents et les plus pertinents doivent en outre être identifiés.
- En cas de transfusion > 12 CE en antériorité sans que le patient ne produise d'allo ni d'auto-anticorps, on peut éventuellement renoncer à une analyse approfondie pour les gènes *RHD* et *RHCE* [32].
- L'identification des anticorps irréguliers érythrocytaires doit s'effectuer à la fois par IAT et par technique enzymatique (papaïne ou autre), car certaines spécificités d'anticorps, qui apparaissent de manière accrue dans cette population, ne peuvent être détectées initialement que dans l'approche enzymatique.
- Chez les patients drépanocytaires, il y a lieu de prendre largement en compte certains allo-anticorps qui sont généralement de moindre incidence transfusionnelle (cf. tableau 8.1.3.2), et ce, même s'ils ne sont plus dépistables (p. ex. LE1 avec la papaïne).
- Les antigènes RH1, RH2, RH3, RH4, RH5, KEL1, KEL2, JK1, JK2, FY1, FY2, MNS3 et MNS4 (RhD, C, E, c, e, K, k, Jka, Jkb, Fya, Fyb, S, s) devraient être pris en compte à titre préventif pour chaque transfusion de CE. Lorsque ce n'est pas possible, il faut informer le médecin prescripteur du risque d'immunisation.
- La mise en évidence d'un premier anticorps irrégulier ou auto-anticorps est à considérer comme un signal d'alerte : le patient pourrait être «répondeur». Il y a fort à craindre qu'il produise d'autres allo-anticorps, avec les complications d'approvisionnement transfusionnel que cela implique.
- Les CE ne devraient pas être libérés par T&S. Un contrôle de compatibilité est recommandé pour chaque CE à transfuser, qu'il y ait ou non des anticorps irréguliers connus, en vue de prévenir une réaction transfusionnelle (conflit anticorps-antigène privé), car le risque de présence d'un anticorps dirigé contre un antigène privé est accru.
- L'identification des anticorps irréguliers est à répéter 10 à 21 jours après chaque transfusion, sachant que certains anticorps retombent rapidement sous la limite de détection.
- Toute crise vaso-occlusive survenant dans les 28 jours suivant une transfusion, ainsi qu'une augmentation insuffisante du taux d'hémoglobine ou une suspicion de réaction transfusionnelle, doivent être considérées comme une allo-immunisation potentielle qui doit faire l'objet d'une investigation active [33], [34]. Cela peut être fait à l'aide de tests supplémentaires tels que l'élution malgré un DAT ou un VP négatif avec éluat.

Pour les patients atteints de thalassémie :

- Pour les patients atteints de thalassémie, il est recommandé de transfuser au moins du sang compatible RH/K.
- Après une allo- ou auto-immunisation, il convient également de prendre en compte le génotype/phénotype étendu.



10 Réactions transfusionnelles et erreurs de transfusion

Le traitement des événements transfusionnels indésirables (p. ex. réactions transfusionnelles, erreurs transfusionnelles) fait partie du devoir de diligence lors de l'utilisation de produits sanguins, et la déclaration des événements est une exigence légale dans le cadre de l'hémovigilance (LPTH art. 3, LPTH art. 59). Le présent document traite uniquement des réactions transfusionnelles détectées dans le cadre des analyses immunohématologiques sur les échantillons provenant de patients. La clarification des allo-immunisations est mentionnée ailleurs - en cas d'apparition suite à une transfusion, les allo-anticorps sont considérés comme un effet secondaire de la transfusion et doivent être déclarés (voir § 5.3 et 5.7). De plus amples informations concernant la classification et la clarification des réactions transfusionnelles et des erreurs de transfusion peuvent être consultées sur le site Internet de Swissmedic. Pour de plus amples informations (classification et clarification des réactions transfusionnelles et des erreurs de transfusion), se référer au site de Swissmedic (hémovigilance : <https://www.swissmedic.ch>).

10.1 Réactions transfusionnelles indésirables

10.1.1 Généralités

Les investigations après réaction transfusionnelle ou incident transfusionnel doivent répondre aux exigences légales en vigueur concernant l'hémovigilance [1].

- Le médecin en charge de la transfusion doit connaître les différentes causes de la réaction transfusionnelle et prendre les mesures qui s'imposent.
- Les réactions transfusionnelles doivent être immédiatement annoncées au laboratoire ayant effectué les analyses immunohématologiques et ayant livré les produits sanguins concernés, afin de pouvoir élucider les circonstances dans les meilleurs délais.
- Les PSL ayant conduit à des réactions transfusionnelles inattendues, ainsi que tous les autres produits pouvant être concernés doivent immédiatement être retirés du stock disponible (mis en quarantaine). Ils ne peuvent être libérés à nouveau qu'après investigation (cf. § 10.3).

10.1.2 Investigations en cas de suspicion d'une réaction transfusionnelle hémolytique

10.1.2.1 Matériel

- Pour l'investigation de possibles réactions transfusionnelles hémolytiques, le laboratoire doit disposer du matériel suivant :
 - échantillons prétransfusionnels du receveur
 - poche ou tubulure de tous les PSL transfusés
 - échantillon du receveur, prélevé immédiatement après la survenue de la réaction

10.1.2.2 Investigations immunohématologiques

- Exclure toute erreur administrative ou inversion de tube.
- Le bilan à effectuer sur le plasma/sérum des échantillons pré et posttransfusionnels du patient est le suivant :
 - contrôle visuel du plasma/sérum à la recherche d'une hémolyse avant et après la transfusion
 - groupage complet ABO/RH1
 - détermination des anticorps, idéalement également dans le test enzymatique



- DAT : si l'examen est positif après transfusion, on pratique une élution. Si le DAT est négatif mais que des signes d'hémolyse apparaissent, il faut tout de même effectuer une élution. En cas d'incompatibilité ABO, par exemple CP ou après l'administration d'IgIV* (surtout en cas de dose cumulée élevée), l'éluat doit être préparé avec une cellule test A ou B supplémentaire.
- TC pour tous les CE transfusés dans les six dernières heures
- Examens des PSL transfusés :
 - aspect visuel (couleur et homogénéité)
 - pour les CE : contrôle ABO/RH1 (épreuve globulaire) à partir du segment et, si nécessaire, phénotype RH/KEL1 et phénotype étendu
 - pour les PFC : contrôle du groupe ABO (épreuve sérique) à partir du produit
 - la transfusion d'autres PSL devrait attendre la fin des investigations, dans la mesure du possible

* Selon les notices d'emballage de différents fabricants, les IgIV contiennent de petites quantités d'anti-A et d'anti-B. Autres investigations

10.1.2.3 Clarifications supplémentaires

En cas de réactions transfusionnelles, il appartient au médecin en charge de la transfusion de pratiquer les autres investigations qu'il juge nécessaires.

10.2 Erreurs de transfusion

Les erreurs de transfusion sont des événements au cours desquels, par exemple, un produit sanguin a été transfusé alors qu'il n'était pas adapté, incompatible ou seulement compatible par accident. Les erreurs transfusionnelles évitées de justesse sont appelées presque erreurs (near miss). Si une erreur de transfusion ou une quasi-erreur est constatée dans le cadre des tests immunohématologiques, une analyse des causes doit être effectuée et les personnes responsables, y compris le médecin responsable, doivent être informées en temps utile. Le traitement et les mesures éventuellement prises doivent être documentés dans le cadre du système d'assurance qualité, les événements doivent être signalés à Swissmedic (cf. § 10.3).

10.3 Annonce

Les réactions transfusionnelles indésirables, les transfusions erronées et les erreurs transfusionnelles évitées de justesse (near miss) doivent être annoncées à Swissmedic. Le responsable de l'hémovigilance ou le médecin transfuseur sont responsables de l'exécution de l'obligation d'annonce (OMéd art. 62, art. 63, art. 65 ainsi que OAMéd art. 28) [1], [7]. De plus amples informations ainsi que les formulaires correspondants sont disponibles auprès de Swissmedic (Haemovigilance (swissmedic.ch)). En cas de suspicion de réaction transfusionnelle indésirable, le fabricant (SRTS) doit en outre être immédiatement informé afin que tous les autres produits potentiellement concernés (p. ex. du même donneur) puissent être bloqués ou rappelés.

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

11 Normes pour le génotypage moléculaire des groupes sanguins

Le chapitre suivant traite des normes spécifiques au génotypage moléculaire des groupes sanguins. Les normes générales mentionnées dans les chapitres précédents s'appliquent également au typage moléculaire des groupes sanguins et ne sont pas reprises dans ce chapitre, sauf en cas de précisions particulières.

Ce chapitre s'appuie sur les Standards for Histocompatibility & Immunogenetics Testing (HLA) de la Fédération européenne d'immunogénétique (EFI), version 8. Ceux-ci ont été adaptés pour le présent chapitre [34].

Aperçu des mentions relatives au génotypage moléculaire des groupes sanguins dans d'autres chapitres du présent document :

- 1) 3.3.2 Contrôles qualité externes
- 2) 5 Examens immuno-hématologiques
- 3) 5.1.2 Résultat et interprétation Détermination du groupe sanguin ABO
- 4) 5.1.3 Résultat et interprétation Détermination de l'antigène RH1
- 5) 7.1.3 Femmes enceintes présentant des variants RH1
- 6) 7.1.4 Détermination du RHD fœtal à partir du sang maternel
- 7) 7.3 Examens chez les enfants de plus de quatre mois
- 8) 8.1.3 Sélection d'autres antigènes sanguins
- 9) 8.1.3.3 Autres indications pour le choix d'un EK phénotypé/génotypé
- 10) 9.9 Procédure et choix des produits sanguins dans le cadre d'un traitement par anticorps monoclonaux
- 11) 9.11 Drépanocytose

11.1 Domaines d'application du génotypage moléculaire des groupes sanguins

Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer clairement les antigènes des groupes sanguins à l'aide d'un test sérologique. Le tableau suivant répertorie les cas dans lesquels un génotypage moléculaire des groupes sanguins est recommandé. Bien que le typage des donneurs ne fasse pas partie de ces recommandations, le génotypage des donneurs est pris en compte dans ce chapitre afin de donner un aperçu complet des domaines d'application du génotypage moléculaire des groupes sanguins :



	Patients	Donateurs	Remarques	Référence chapitre
Clarification des résultats sérologiques antérieurs anormaux				
Antigène ABO et discordances isoagglutinines	x	x		
Généralités : antigènes qui réagissent de manière discordante avec différents anticorps monoclonaux	x	x		
Détermination générale des antigènes faiblement agglutinants de tous les groupes sanguins	x	x		
Spécifique : catégories RhD et partielle	x	x		
Spécial : détermination de <i>RHD*01W.01/02/03/09.04</i> (RHD*weak D type 1/2/3/4.1)	x	x	Recommandé pour les filles et les femmes de moins de 50 ans	7.1.3 7.1.5 8.1.2
Spécifique : détermination de RH:W1, autre que <i>RHD*01W.01/02/03/09.04</i> (RHD*weak D type 1/2/3/4.1)	x	x		
En cas de détection d'anticorps				
Détection d'allo-anticorps	x	x		8.1.3.1
Détection d'auto-anticorps	x	x		
Détermination des antigènes qui ne sont détectables que par adsorption/éluion				
Détection d'antigènes RH1 qui ne sont détectables que par adsorption/éluion (<i>RHD*01EL, DEL</i>)	-	x	Également dans le cadre du génotypage des donneurs RH:-1	
Détection d'antigènes sanguins qui ne sont détectables que par adsorption/éluion	-*	x		
Clarification des divergences entre génotype et phénotype				
Phénotype positif, génotype négatif**	x	x		
Phénotype négatif, génotype positif	x	x	« Allèles nuls », portent un « N » dans le nom de l'allèle ISBT ou par exemple <i>RHD*01EL.01</i>	
Détection d'antigènes des groupes sanguins pour lesquels il n'existe pas de réactifs sérologiques disponibles dans le commerce				
Système de groupes sanguins Dombrock (DO)	x	x	DO1(<i>Do^a</i>), DO2 (<i>Do^b</i>), autres antigènes Do	
Antigènes sanguins rares/ négativité pour les antigènes à haute fréquence (HFA)	x	x	Par exemple LU18/LU19, DI1(<i>Di^a</i>)/DI2(<i>Di^b</i>), SC1(<i>Sc1</i>)/SC2(<i>Sc2</i>)	
Antigènes sanguins rares de certaines ethnies	x	x	Par exemple RH10 (V), RH20 (VS), IN1(<i>In^a</i>), IN2 (<i>In^b</i>)	
Détermination prénatale du groupe sanguin				
Détermination prénatale du groupe sanguin à partir d'un échantillon primaire foetal	x	-	après prélèvement invasif	
Détermination prénatale du groupe sanguin à partir du sang maternel	x	-	par exemple, détermination du <i>RHD</i> foetal (dépistage), détermination du groupe sanguin foetal chez une mère immunisée (par exemple, <i>RHD</i> , <i>RHCE</i> , <i>KEL</i> , <i>HPA</i>)	7.1.4
Situations cliniques particulières				
Détermination moléculaire des groupes sanguins chez les patients ayant reçu plusieurs transfusions	x	-		
Détermination moléculaire des groupes sanguins chez les patients présentant un DAT positif	x	-		
Hématopoïèse monoclonale avec perte d'antigènes des groupes sanguins	x	x	Par exemple : en cas de double population ABO/RHD/RHC	
En cas de greffe de cellules souches	x	-		9.10
Patients transfusés de manière chronique (drépanocytose, thalassémie, SMD, etc.)	x	-	Par exemple : <i>RHD</i> , variants <i>RHCE</i> , génotypage sanguin étendu	8.1.3.3 9.6 9.7 9.11
Thérapie avec des anticorps monoclonaux	x	-		9.9

*Clarification nécessaire uniquement d'un point de vue scientifique.

**Phénotype positif, génotype négatif : les allèles suivants peuvent p. ex. être présents :

- *RHD*01N.06 (DCe^s)*, il existe un pseudo RH2(C) sérologique. Le patient doit recevoir une transfusion RH:-2 (C négatif), le donneur doit être considéré comme RH:2 (C positif).
- Allèles présentant des mutations au niveau du site de liaison de l'amorce : une défaillance technique entraîne un résultat faussement négatif pour le génotype. Dans ce cas, le phénotype est déterminant pour la recommandation transfusionnelle.

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

11.2 Bases légales

Conformément à l'ordonnance sur l'analyse génétique humaine (OAGH, art. 64) [35], seuls les articles suivants de la loi sur l'analyse génétique humaine (LAGH [36]) s'appliquent aux analyses génétiques visant à déterminer le groupe sanguin dans le cadre de transfusions sanguines : art. 16, al. 2 b, art. 17, al. 1 c, art. 17, al. 2 b, art. 3 LGDG.

Conformément à l'art. 65 OGDI, les articles 3 à 12, 27 et 56 à 58 LGDG s'appliquent aux analyses génétiques pré-natales visant à déterminer les groupes sanguins.

Il convient notamment de tenir compte des dispositions générales relatives à l'information et au consentement (art. 5 et 6 LAGH), au droit de savoir et de ne pas savoir (art. 7 et 8 LAGH), à la prévention de l'excès d'informations (art. 9 LAGH), traitement des échantillons et des données génétiques (art. 10 à 12 LAGH, art. 3 OAGH) et les prescriptions relatives à la communication d'informations excédentaires issues d'examens génétiques pré-nataux (art. 27, al. 3, LAGH, cf. ch. 4.5) [36].

11.3 Exigences fondamentales pour un laboratoire de biologie moléculaire

Les laboratoires qui effectuent des analyses de biologie moléculaire doivent répondre aux exigences suivantes :

- Il doit exister des postes de travail dédiés aux travaux de biologie moléculaire, qui ne sont pas utilisés pour d'autres travaux.
- Afin d'éviter toute contamination croisée, il faut utiliser du matériel jetable, tel que des embouts bouchés, et porter des gants et des blouses de laboratoire.
- La zone de préamplification doit être strictement séparée de la zone de postamplification. Rien ne doit revenir de la zone de postamplification (à partir du moment de l'amplification, y compris le thermocycleur) dans la zone de préamplification (travail toujours dans un seul sens), afin qu'aucun ADN déjà amplifié ne puisse provoquer une réaction d'amplification indésirable et entraîner ainsi des erreurs de détermination ou des réactions faussement positives. La zone de préamplification doit être régulièrement décontaminée à l'aide de moyens appropriés. La procédure permettant d'éliminer une éventuelle contamination doit être consignée par écrit et des mesures doivent être prises pour éviter toute contamination à l'avenir. En cas de contamination, il faut prouver que celle-ci a été éliminée avant de reprendre les analyses.
- La zone post-amplification doit être régulièrement décontaminée à l'aide de moyens appropriés. Si un produit amplifié est détecté dans le cadre d'un contrôle de contamination (« wipe test »), la procédure permettant d'éliminer la contamination doit être consignée par écrit et des mesures doivent être prises pour éviter toute contamination à l'avenir. Avant de reprendre les analyses, il faut prouver que la contamination a été éliminée.

11.4 Réactifs, appareils et contrôles qualité

11.4.1 Appareils

Les appareils de laboratoire doivent être qualifiés conformément aux directives en vigueur (externes/internes). Les appareils utilisés pour les analyses de biologie moléculaire doivent être entretenus régulièrement (externes/internes). En outre, les appareils de laboratoire doivent être surveillés conformément à l'assurance qualité interne, les résultats doivent être consignés et archivés conformément aux exigences en vigueur (cf. § 2.3).

Toutes les spécifications relatives à la maintenance doivent être réglementées dans les documents GQ correspondants (SOP, MGD).

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

11.4.2 Réactifs

11.4.2.1 Généralités

- Les réactifs de laboratoire utilisés doivent porter le marquage CE.
- Les produits non marqués CE ou les réactifs fabriqués en interne doivent être validés avant utilisation conformément aux références normatives en vigueur et signalés à Swissmedic.
- Lors de l'utilisation d'un nouveau lot, il est nécessaire d'effectuer un contrôle à la réception conformément aux exigences de qualité internes. Celle-ci peut également être documentée sous la forme d'une première analyse.
- En l'absence d'informations concernant les normes de qualité, il est recommandé de demander un certificat d'analyse au fabricant.
- Les réactifs doivent être utilisés conformément aux instructions du fabricant (notice d'emballage). Tout écart par rapport à ces instructions doit être validé.
- La traçabilité des matériaux utilisés (y compris le numéro de lot et la date de péremption) doit être garantie [6].
- Les conditions de stockage doivent être documentées, p. ex. dans une procédure opérationnelle standard (SOP).

11.4.2.2 Primers

En cas d'utilisation d'amorces internes :

- La spécificité des combinaisons d'amorces et les positions d'annelage doivent être définies.
- Les paramètres de qualité doivent être réglementés au moyen de documents QM.
- Chaque lot d'amorces doit être soumis à un contrôle qualité défini par le laboratoire.

Amorces spécifiques à la séquence (SSP) :

- Pour les kits commerciaux, la responsabilité de la spécificité des SSP incombe au fabricant.
- Chaque réaction d'amplification doit inclure des contrôles permettant de détecter les erreurs techniques. Il peut s'agir, p. ex., d'un contrôle PCR interne dans une réaction d'amplification qui doit toujours donner un signal positif, indépendamment de l'allèle examiné (p. ex. « gène domestique »).
- Pour l'interprétation du génotypage, il convient de tenir compte des données de validation et éventuellement aussi des données de typages antérieurs réalisés avec le même lot d'amorces. Il est également nécessaire d'effectuer des contrôles positifs et négatifs.

11.4.3 Contrôles qualité

11.4.3.1 Contrôles de qualité externes

- Le laboratoire doit participer à des programmes d'assurance qualité externes (« essais interlaboratoires externes », programmes EPT) couvrant tous les domaines d'application accrédités. Pour les domaines d'application dans le cadre de l'accréditation pour lesquels aucun programme d'assurance qualité externe approprié n'est disponible, il convient d'examiner, dans la mesure du possible, une approche alternative, p. ex. l'échange organisé d'échantillons entre laboratoires ou la vérification à l'aide de matériel de référence (cf. ISO 15189). Dans le domaine de la détermination moléculaire des groupes sanguins, la participation à des programmes tels que ceux proposés par Instand e.V. ou UK NEQAS est obligatoire.

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

- Le laboratoire doit documenter à l'avance sa participation aux programmes ou ateliers EPT pertinents et définir une procédure prédéfinie pour l'analyse des échantillons EPT.
- Lors de l'examen des échantillons EPT, il convient d'utiliser les mêmes méthodes que celles utilisées habituellement pour les échantillons cliniques, soit individuellement, soit en combinaison. De même, l'évaluation et l'interprétation des échantillons EPT doivent être effectuées de manière analogue au diagnostic clinique de routine.
- Le nombre minimum d'échantillons s'applique à toutes les méthodes utilisées pour obtenir un résultat définitif[12] .
- Dans le domaine du génotypage des groupes sanguins, il est recommandé de participer au moins deux fois par an. Les spécificités sont basées sur les exigences actuelles, p. ex. celles de l'Instand e.V. ou de l'UK NEQAS.
- Les laboratoires participants doivent s'assurer que tous les documents relatifs à l'EPT sont conservés dans leur intégralité et mis à la disposition d'évaluateurs externes (p. ex. dans le cadre d'audits de l'Organisme suisse d'accréditation).
- En cas d'écart, des mesures compréhensibles doivent être prises pour les corriger ou les prévenir, et celles-ci doivent être clairement documentées.

11.4.3.2 Contrôles qualité internes

- Le laboratoire doit effectuer des contrôles qualité internes (CQI) réguliers pour tous les systèmes de test pertinents, y compris le génotypage, afin de garantir la fiabilité et la cohérence de tous les examens diagnostiques. Cela peut se faire, p. ex., à l'aide de matériel de contrôle défini ou d'amorces de contrôle (cf. § 11.3.2.2).
- La réalisation et la documentation des CQI doivent être conformes aux exigences réglementaires en vigueur.
- Les écarts doivent être évalués et documentés dans les meilleurs délais et, le cas échéant, corrigés par des mesures appropriées. Les responsabilités et les processus de validation doivent être clairement définis et régulièrement contrôlés.

11.5 Méthodes

11.5.1 Extraction d'acides nucléiques

Des méthodes validées doivent être utilisées pour l'extraction des acides nucléiques. La pureté et la concentration des acides nucléiques extraits doivent être déterminées pour chaque échantillon.

Si cela n'est pas déterminé ou si cela n'est possible que dans certaines conditions logistiques (p. ex. dans le cas de procédures à haut débit), le laboratoire doit avoir testé et validé cette procédure. Si l'ADN n'est pas utilisé immédiatement après l'extraction, il doit être conservé de manière à préserver son intégrité.

11.5.2 Électrophorèse

Les informations relatives à l'électrophorèse doivent être documentées. Le laboratoire doit définir des critères pour une bande jaune positive ou un pic positif dans l'électrophorèse. Si la taille de l'amplicon est un facteur déterminant pour l'évaluation, des marqueurs de taille couvrant toute la gamme des tailles d'amplicons doivent être inclus dans l'électrophorèse.

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

11.5.3 Séquençage Sanger

Pour les réactions de séquençage Sanger, les règles suivantes s'appliquent :

- Le modèle, les amorces de séquençage et les réactifs doivent présenter une pureté, une spécificité, une quantité et une qualité suffisantes pour obtenir des résultats interprétables.
- Les produits d'amplification doivent être purifiés avant la réaction de séquençage afin d'éliminer les dNTP, la polymérase et les amorces d'amplification
- La taille des fragments attendus doit être documentée.
- Des exigences de qualité doivent être définies pour l'évaluation des résultats de séquençage.
- Les séquences de référence correspondantes doivent être indiquées lors de la présentation et de l'établissement du rapport (p. ex. MANE Select, page d'accueil de l'ISBT).

11.5.4 Autres méthodes

Pour le génotypage des groupes sanguins à l'aide d'autres méthodes, les règles suivantes s'appliquent :

- Tous les points pertinents mentionnés ci-dessus s'appliquent également à ces méthodes.
- Les méthodes doivent être validées.
- Des contrôles appropriés doivent être effectués lors de la mise en œuvre.

11.6 Traitement des données génétiques moléculaires pour la détermination des groupes sanguins

- Le typage moléculaire des groupes sanguins peut reposer sur différentes données brutes, telles que le typage SNV, le séquençage à l'aide de différentes méthodes ou d'autres méthodes utilisant l'ADN ou l'ARN. Ces données brutes doivent être converties en haplotypes allèles, ci-après dénommés « allèles ».
- La terminologie de l'ISBT doit être utilisée pour nommer les allèles. Les versions les plus récentes des tableaux d'allèles des groupes sanguins de l'ISBT (y compris le numéro de version) sont disponibles sous le lien suivant :
<http://www.isbtweb.org/working-parties/red-cell-immunogenetics-and-blood-group-terminology/>
- Pour les allèles nouvellement découverts sans nomenclature ISBT existante, une désignation par des « noms triviaux » est nécessaire. Celle-ci doit permettre de remonter à la variante génétique et exclure toute confusion avec les désignations ISBT existantes. Il est en outre recommandé de publier les nouveaux allèles dans des revues scientifiques spécialisées, de soumettre les séquences correspondantes à des bases de données nucléotidiques publiques (si possible sous forme d'haplotype complet) et de signaler la découverte aux interlocuteurs compétents du comité de terminologie de l'ISBT.
- Les allèles définis par la génétique moléculaire doivent être indiqués comme génotype. Dans le cas de constellations homozygotes, il suffit généralement de mentionner une seule fois l'allèle concerné. Si l'homozygotie est prouvée, p. ex. par des analyses RH-Box ou des méthodes quantitatives dans le cas du RHD, elle peut être documentée en mentionnant deux fois l'allèle concerné. En l'absence de détermination de la zygosité, un point peut être utilisé pour l'identifier, comme dans la notation sérologique (p. ex. RHD |). En cas de duplication de gènes sur un haplotype (p. ex. GYP*401), un troisième allèle par locus génétique peut être indiqué.

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

11.7 Transmission externe des résultats

- Dans le cas d'analyses génétiques moléculaires pour la détermination des groupes sanguins, les méthodes utilisées (p. ex., typage SNV, séquençage) et, selon leur pertinence, les kits utilisés doivent être explicitement indiqués.
- Les résultats du génotypage SNV doivent être documentés en indiquant les positions génétiques conformément à la terminologie de l'ISBT. Il convient d'utiliser les désignations d'allèles actuelles (<https://www.isbtweb.org/>, cf. 11.5). Si nécessaire, p. ex. pour les résultats de séquençage, la séquence de référence correspondante doit être indiquée (p. ex., terminologie de l'ISBT ou MANE Select).
- Pour les allèles nouvellement découverts sans nomenclature ISBT existante, une désignation par des « noms triviaux » est nécessaire (cf. 11.5).
- Dans la mesure du possible, les deux allèles parentaux doivent être déterminés à partir des résultats en tant que génotype et les phénotypes des groupes sanguins correspondants doivent en être déduits. Il est recommandé de les comparer avec les valeurs sérologiques existantes.
- La documentation peut être complétée par des commentaires explicatifs, en particulier dans le cas d'allèles rares ou de constellations génotypiques inhabituelles. En outre, il convient, dans la mesure du possible, de formuler une recommandation en matière de médecine transfusionnelle afin de garantir la pertinence clinique pour les soins aux patients.

[x2] RS 810.12 Loi fédérale du 15 juin 2018 sur l'analyse génétique humaine (LAGH),
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2022/537/de>

[x3] RS 810.122.1 Ordonnance sur les analyses génétiques humaines (OAGH)
du 23 septembre 2022 (état au 3 mars 2023) <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2022/585/de>

[x4] Analyses génétiques chez l'être humain Explications relatives au cadre juridique
Situation : février 2025, <https://www.bag.admin.ch/de/gesetzgebung-genetische-untersuchungen>

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

12 Références

- [1] *Verordnung über die Arzneimittel (Arzneimittelverordnung, VAM SR 812.212.21)*. [Online]. Verfügbar unter: <http://www.fedlex.admin.ch>
- [2] SULM, „KBMAL Kriterien zum Betreiben von medizinischen Laboratorien“. QUALAB Swiss, 10. November 2016.
- [3] Schweizerische Arbeitsgruppe Qualitätssicherung in der Anwendung von Blutprodukten, „Leitfaden für die Qualitätssicherung in der Transfusionspraxis“.
- [4] Marion E. Reid, Christine Lomas-Francis and Martin L. Olsson, „The Blood Group Antigen Facts Book“, Academic Press, 2012.
- [5] „International Society of Blood Transfusion (ISBT)“, [Online]. Verfügbar unter: <https://www.isbtweb.org/>
- [6] Swissmedic, „Leitlinien Inspektionen von Blutlagern“, Jan. 2020.
- [7] *Verordnung über die Bewilligungen im Arzneimittelbereich (Arzneimittel-Bewilligungsverordnung, AMBV SR 812.212.1)*. [Online]. Verfügbar unter: <http://www.fedlex.admin.ch>
- [8] *Bundesgesetz über Arzneimittel und Medizinprodukte (Heilmittelgesetz, HMG SR 812.21)*. [Online]. Verfügbar unter: <http://www.fedlex.admin.ch>
- [9] B-CH, „Vorschriften B-CH Artikel 15 «Dokumentation und Datenmanagement»“, *Atlas/ B-CH*.
- [10] Milkins C, Berryman J, Cantwel C et al., „Guidelines for pre-transfusion compatibility procedures in blood transfusion laboratories“, *British Committee for Standards in Haematology*, S. 23:3-35, Apr. 2013.
- [11] EDQM, *Guide to the preparation, use and quality assurance of blood components*, 19. Aufl. 2017. Zugegriffen: 19. Juli 2017. [Online]. Verfügbar unter: <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.0958-7578.2004.00513.x/full>
- [12] QUALAB Swiss, „QUALAB Schweizerischer Verein für Qualitätssicherung im medizinischen Laboratorium“. 3. Dezember 2020. [Online]. Verfügbar unter: https://www.qualab.swiss/QUALAB_d.htm
- [13] White J, „Pre-transfusion testing“, *Vox sanguinis*, 2009.
- [14] White J, Qureshi H, Massey E, Needs M, Byrne G, Daniels G, Allard S, „Guidelines for blood grouping and antibody testing in pregnancy. British Committee for Standards in Haematology.“, *Transfus Med*. 26(04), S. 246–63, Aug. 2016.
- [15] AABB American Association of Blood Bank, „Technichal Manual 2023 (21st edition)“, AABB, 2023, [Online]. Verfügbar unter: <https://www.aabb.org/aabb-store/product/technical-manual-21st-edition---print-16919010>
- [16] Flegel W A, „Experience with RHD*weak D type 4.0 in the USA“, *Transfusion*, S. 60(4):855-859, März 2020, doi: doi: 10.1111/trf.15741.
- [17] Willy A Flegel, Gregory A Denomme, John T Queenan, Susan T Johnson, Margaret A Keller, Connie M Westhoff, Louis M Katz, Meghan Delaney, Ralph R Vassallo, Clayton D Simon, S Gerald Sandler, „It's time to phase out 'serologic weak D phenotype' and resolve D types with RHD genotyping including weak D type 4“, *Transfusion*, Bd. 60(4), S. 855–859, März 2020, doi: 10.1111.
- [18] M. Hodel, S. Lejon Crottet, L. Raio, R. Zimmermann, O. Lapaire, G. Canellini, C. Henny, C. Niederhauser, S. Waldvogel, S. Fontana., „Empfehlungen zur Anti-D-Immunglobulin-Gabe in der Schwangerschaft (= Anti-D-Prophylaxe)“, *Expertenbrief Nr. 68*.
- [19] Helen V New, Jennifer Berryman, Paula H B Bolton-Maggs, Carol Cantwell, Elizabeth A Chalmers, Tony Davies, Ruth Gottstein, Andrea Kelleher, Sailesh Kumar, Sarah L Morley, Simon J Stanworth, „Guidelines on transfusion for fetuses, neonates and older children. Addendum 2020“, *British Committee for Standards in Haematology. Br J Haematol*, S. 175:784-828, 2016.

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

- [20] Helen V New, Simon J Stanworth, Ruth Gottstein, Carol Cantwell, Jennifer Berryman, Elizabeth A Chalmers, Paula H B Bolton-Maggs; BSH Guidelines Transfusion Task Force, „British Society for Haematology Guidelines on transfusion for fetuses, neonates and older children. Addendum August 2020“, *Br J Haematol.* 2020, S. 191:725-727, Aug. 2020.
- [21] Andréanne Villeneuve, Valérie Arsenault, Jacques Lacroix, Marisa, „Neonatal red blood cell transfusion“.
- [22] „Transfusion in neonates and older children: Principles and updates.“, *Transfus Clin Biol.* 2019, S. 26:195-196, 2019.
- [23] New HV, Stanworth SJ, Engelfriet CP et al., „Neonatal transfusions – International Forum“, *Vox Sang*, S. 96: 62–85, 2009.
- [24] Christoph Rüegger, Romaine Arlettaz Mieth, Laureline Barrielle, Inga Hegemann, und Gabriel Konetzny, „Red Blood Cell Transfusions in the Newborn“. September 2021. [Online]. Verfügbar unter: https://www.neonet.ch/application/files/1516/3801/8209/Guidelines_Red_Blood_Cell_Transfusions.pdf
- [25] „EudraLex - Volume 4 - Good Manufacturing Practice (GMP) guidelines“, Bd. 4, [Online]. Verfügbar unter: http://ec.europa.eu/health/documents/eudralex/vol-4/index_en.htm
- [26] „Empfehlung Umgang mit Blutprodukten der Gruppe RH1 (RhD) negativ“.
- [27] Sandler S. G., Eder A. F., Goldman M., and Winters J.L., „The entity of immunoglobulin A-related anaphylactic transfusion reactions is not evidence based“, *Transfusion*, S. 55:199-204, 2015.
- [28] Anani W., Triulizi D., Yazer M.H., and Qu L, „Relative IgA-deficient recipients have an increased risk of severe allergic transfusion reactions“, *Vox Sanguinis*, S. 107:389-392, 2014.
- [29] Hustinx H., Scholl N., Gowland P., Krieg R., Stoltz M., Fontana S., Niederhauser C, „Screening of Swiss blood donors for IgA deficiency and its significance for the investigation of anaphylactic transfusion reactions“, *Swiss Medical Forum*, S. 9 (Suppl. 46), 2009.
- [30] Chou ST, Alsawas M, Fasano RM, et al., „American Society of Hematology 2020 guidelines for sickle cell disease: transfusion support“, *Blood Adv*, S. 4:327-55, 2020.
- [31] Linder GE, Chou ST, „Red cell transfusion and alloimmunization in sickle cell disease“, *Haematologica*, S. 106:1805–15, 2021.
- [32] Narbey D, Habibi A, Chadebech P et al., „Incidence and predictive score for delayed hemolytic transfusion reaction in adult patients with sickle cell disease“, *American Journal of Hematology*, S. 92:1340-1348, 2017.
- [33] Habibi A, Mekontso-Dessap A, Guillaud C, et al., „Delayed hemolytic transfusion reaction in adult sickle-cell disease: presentations, outcomes, and treatments of 99 referral center episodes“, *Am J Hematol*, S. 91:989-94, 2016.
- [34] *Standards for Histocompatibility & Immunogenetics testing (EFI)*. [Online]. Verfügbar unter: <https://efi-web.org/committees/standards-committee>
- [35] *Verordnung über genetische Untersuchungen beim Menschen (GUMV, 810.122.1)*. [Online]. Verfügbar unter: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2022/585/de>
- [36] *Bundesgesetz über genetische Untersuchungen beim Menschen (GUMG, SR 810.12)*. [Online]. Verfügbar unter: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2022/537/de>

 <p>BLUTSPENDE SRK SCHWEIZ TRANSFUSION CRS SUISSE TRASFUSIONE CRS SVIZZERA</p>	Document
	Analyses de médecine transfusionnelle chez le patient
	Entré en vigueur : 01.02.2026 Version : 14

Pour de plus amples informations, le Service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse (T-CH CRS), tous les Services régionaux de transfusion sanguine (SRTS) et le Comité de l'ASMT se tiennent volontiers à votre disposition :

Transfusion CRS Suisse SA
Waldeggstrasse 51
3097 Liebefeld
www.blutspende.ch
bsd@blutspende.ch

Secrétariat de l'ASMT
c/o Transfusion CRS Suisse SA
Stefanie Mast
Waldeggstrasse 51
3097 Liebefeld
www.svtm-asmt.ch
svtm-asmt@blutspende.ch

La section spécialisée (SS) responsable

- Soraya Amar, membre SS (représentante T-CH)
- Adrian Bachofner, membre SS (représentant Hôpital universitaire de Zurich)
- Daniel Bolliger, membre DD (représentant Anesthésie)
- Giorgia Canellini, membre SS (Transfusion Interrégionale)
- Michael Daskalakis, membre SS (Inselspital, Berne)
- Charlotte Engström, responsable SS (SRTS ZH)
- Sofia Lejon Crottet, responsable SS (Transfusion Interrégionale)
- Antoinette Monn, membre SS (représentante Hôpital de la ville Waid und Triemli)
- Tanja Rüfli, membre SS (RBSD BS-BL)
- Belinda Ryser, membre SS (SRTS SI)
- Sophie Waldvogel, membre SS (SRTS GE) (représentante ASMT)

Anciens membres de la section spécialisée

- Beat M. Frey
- Hein Hustinx
- Behrouz Mansouri
- Inga Hegemann
- Christoph Niederhauser



Addendum 1

N° ISBT	Système	N° de l'antigène												Total
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
001	ABO ^{\$}	A	B	A,B	A1	...								4
002	MNS	M	N	S	s	U	He	Mi ^a	M ^c	Vw	Mur	M ^g	Vr	50
003	P1PK	P1	---	p ^k	NOR									3
004	RH	D	C	E	c	e	f	Ce	C ^w	C ^x	V	E ^w	G	56
005	LU (Lutheran)	Lu ^a	Lu ^b	Lu3	Lu4	Lu5	Lu6	Lu7	Lu8	Lu9	...	Lu11	Lu12	29
006	KEL (Kell)	K	k	Kp ^a	Kp ^b	Ku	Js ^a	Js ^b	Ui ^a	K11	K12	38
007	LE (Lewis)	Le ^a	Le ^b	Le ^{ab}	Le ^{bH}	ALe ^b	BLe ^b							6
008	FY (Duffy)	Fy ^a	Fy ^b	Fy3	...	Fy5	Fy6							5
009	JK (Kidd)	Jk ^a	Jk ^b	Jk3										3
010	DI (Diego)	Di ^a	Di ^b	Wr ^a	Wr ^b	Wd ^a	Rb ^a	WARR	ELO	Wu	Bp ^a	Mo ^a	Hg ^a	23

^{\$} La terminologie de l'ISBT n'est pas employée pour le système de groupe sanguin ABO dans les recommandations. En nomenclature internationale, chaque système de groupe sanguin est défini par le numéro ISBT respectif et par une combinaison de 2 à 4 lettres majuscules (symbole ISBT). Le système Kidd, par exemple, est identifié par le symbole JK et le numéro 009. La notation en nomenclature ISBT de l'antigène Jk^b est JK2.

Bleu : polymorphe

Rouge : haute prévalence

Vert : faible prévalence

Exemple 1

	Nomenclature traditionnelle	Nomenclature ISBT
Antigène	Fy ^a	FY1
Phénotype	Fy(a+b-)	FY:1,-2 ^{\$\$}
Allèle	Fy ^a	FY*01
Génotype	Fy ^a Fy ^a	FY*01/FY*01
Anticorps	Anti-Fy ^a	Anti-FY1



Exemple 2

	Nomenclature traditionnelle	Nomenclature ISBT
Antigène	K	KEL1
Phénotype	K+k-	KEL:1,-2 ^{\$\$}
Allèle	K	KEL*01.01
énotype	KK	KEL*01.01/KEL*01.01
Anticorps	Anti-K	Anti-KEL1

Exemple 3

	Nomenclature traditionnelle	Nomenclature ISBT
Antigène	D, C, E, c, e	RH1, RH2, RH3, RH4, RH5
Phénotype	D+C+E+c+e+ (R1R2)	RH:1,2,3,4,5 ^{\$\$}
Allèle	D, CE	RHD*01/RHCE*02/ RHCE*03 ^{\$\$\$}
Génotype	CD ^e /cDE ^{\$\$\$}	RHD*01/RHD*01, RHCE*02/RHCE*03 ^{\$\$\$}
Anticorps	Anti-D, -C, -E, -c, -e	Anti-RH1, -RH2, -RH3, -RH4, -RH5

\$\$ En nomenclature ISBT, les antigènes affaiblis en méthode sérologique (faibles [weak] ou partiels) sont identifiés par un W (weak) resp. un P (partial) devant leur numéro, dans le phénotype (p. ex. FY:W2 = phénotype Fy(b+w), RH:P1 = phénotype RhD partiel).

\$\$\$ Génotype le plus probable